



Vous êtes sédévacantiste ? Et pour le Baptême de Désir ? Vous êtes contre les 'feenneyistes'

St François de Sales, *Les Controverses* : « **Les conciles ... jugent et déterminent d'un article** ; si, après tout cela, il faut *une autre épreuve* avant qu'on reçoive cette détermination [du concile], n'en faudra-t-il encore *une autre* ? qui ne voudra éprouver ? et quand finira-t-on jamais ? ... pour savoir si l'épreuve du concile a été bien faite, pourquoi n'en faudra-t-il une troisième pour savoir si la seconde est fidèle ? et puis une quatrième pour la troisième ? tout sera à refaire, et la postérité ne se fiera jamais à l'Antiquité, mais ira roulant et mettant tantôt dessus tantôt dessous les plus saints articles de la foi en la roue de l'entendement ... **nous disons que, quand un concile général en a fait l'épreuve, nos cerveaux n'y ont plus rien à revoir, mais seulement à croire.** » [1]

Croire avant de comprendre est le mot d'ordre. Est-ce mal de chercher une définition de la définition ? De chercher l'avis de personnes dites savantes après avoir lu la définition d'un dogme ? N'est-ce pas scandaleux de se faire traiter de sectaire lorsque l'on reprend textuellement la définition d'un dogme ou que l'on tire des conclusions sur des positions contredisant clairement un dogme ? Le document que vous tenez entre les mains donne les réponses. Il devrait changer votre conception de la Tradition.

Rôle clé de la Papauté

C'est un fait de l'histoire, de l'écriture et de la tradition que Notre-Seigneur Jésus-Christ a fondé son Eglise universelle (l'Eglise catholique) sur St Pierre.

Matthieu 16:18-19 - « Aussi moi je te dis que **tu es Pierre**, et **sur cette pierre je bâtirai mon Eglise**, et **les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle**. Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux... »

Notre-Seigneur a fait de St Pierre le premier pape, lui a confié Son troupeau entier, et lui a donné l'autorité suprême dans l'Eglise universelle du Christ. Avec l'autorité suprême que Notre-Seigneur Jésus-Christ a conférée à St Pierre et ses successeurs, les papes, vient ce qui s'appelle **L'infailibilité papale**. L'infailibilité papale est inséparable de la suprématie papale - il est insensé que le Christ désigne St Pierre comme tête de Son Eglise (comme l'a clairement fait le Christ) si St Pierre ou ses successeurs, les papes, pouvaient errer **en exerçant cette autorité suprême pour enseigner sur un point de Foi**.

L'infailibilité papale ne signifie pas qu'un pape ne peut pas du tout faire une erreur et elle ne signifie pas qu'un pape ne peut pas perdre son âme et être damné en Enfer pour péché grave. Elle signifie que les successeurs de St Pierre (les papes de l'Eglise catholique) ne peuvent pas commettre d'erreur **quand ils enseignent de façon autoritaire sur un point de foi ou de morale qui doit être cru et gardé par l'Eglise entière du Christ**. On trouve la promesse de la Foi indéfectible conférée par le Christ à St Pierre et ses successeurs dans Luc, chapitre 22.

Luc 22:31-32 « Le Seigneur dit encore : Simon, Simon, voilà que Satan vous a demandés pour vous cribler, comme le froment ; **Mais j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point**; et toi, quand tu seras converti, confirme tes frères. »

Satan désirait passer au crible tous les Apôtres (pluriel) comme le froment, mais Jésus a prié pour Simon Pierre (singulier), afin que sa **foi ne défaille pas**. Jésus dit que St Pierre et ses successeurs (les papes de l'Eglise catholique) ont une foi indéfectible quand ils enseignent avec autorité un point de foi ou de morale qui doit être cru et tenu par l'Eglise entière du Christ.

Le mot 'infaillible' signifie 'qui ne peut pas défaillir' ou 'certain, assuré'. Par conséquent, le terme même de *l'Infaillibilité papale* vient directement de la promesse du Christ faite à St Pierre (et ses successeurs) dans Luc 22, à savoir que Pierre a une Foi qui ne défaille pas, indéfectible. Même si cette vérité était crue depuis le commencement de l'Eglise, elle fut spécifiquement définie comme un dogme au Premier Concile du Vatican en 1870.

Même si cette vérité était crue depuis le commencement de l'Eglise, elle fut spécifiquement définie comme un dogme au Premier Concile du Vatican en 1870.

Concile Vatican I ; 1870, ex cathedra : « **CE CHARISME DE VÉRITÉ ET DE FOI À JAMAIS INDÉFACTIBLE A ÉTÉ ACCORDÉ PAR DIEU À PIERRE ET À SES SUCCESSEURS EN CETTE CHAIRE** ... ils savaient parfaitement que ce siège de Pierre demeurerait **pur de toute erreur**, aux termes de la promesse divine de Notre Seigneur et Sauveur au chef de ses disciples : **'J'ai prié pour toi, pour que ta foi ne défaille pas'** [Luc 22 :32]... » [2]

Mais comment sait-on quand un pape exerce sa Foi indéfectible pour enseigner infailliblement depuis la Chaire de St Pierre ? C'est par le langage que le pape utilise ou la manière dont le pape enseigne. (*Concile Vatican I ; 1870, Sess. 4, chap. 4*). **Quand un pape enseigne depuis la Chaire de Pierre, tel que défini par le concile Vatican 1, il ne peut pas avoir tort**. S'il pouvait avoir tort, alors l'Eglise du Christ pourrait être officiellement dans l'erreur, et la promesse du Christ à St Pierre et son Eglise défailirait (ce qui est impossible). Ce qui est enseigné depuis la Chaire de Pierre par les papes de l'Eglise catholique est l'enseignement de Jésus-Christ Lui-même. Rejeter ce qui est enseigné par les papes depuis la Chaire de Pierre, c'est mépriser **Jésus-Christ Lui-même**.

Les vérités de foi proclamées par les papes parlant infailliblement depuis la Chaire de Pierre s'appellent des dogmes. Les dogmes composent ce qui s'appelle le dépôt de la Foi. Et le dépôt de la Foi s'est achevé à la mort du dernier apôtre. Quand un pape définit un dogme depuis la Chaire de Pierre, il ne **fabrique pas** la vérité du dogme ; mais proclame ce qui est déjà vrai, ce qui a **déjà été révélé par le Christ et transmis aux apôtres**. Les dogmes, de ce fait, ne peuvent pas être modifiés. Puisque c'est l'enseignement de Jésus-Christ, on n'est pas autorisé à contester ce dogme ou à le remettre en question ; on doit simplement l'accepter. Peu importe si on n'aime pas ce dogme, qu'on ne le comprend pas, ou qu'on ne *trouve pas de justice dans ce dogme*. Si on ne l'accepte pas en tant que vérité infaillible, alors on n'accepte pas Jésus-Christ ; parce que le dogme nous vient de Jésus-Christ.

Pape Léon XIII, *Satis Cognitum* ; 1896 : « ... **celui qui, même sur un seul point, refuse son assentiment aux vérités divinement révélées, très réellement abdique tout à fait la foi**, puisqu'il refuse de se soumettre à Dieu en tant qu'il est la souveraine vérité et le *motif propre de foi*. » [3]

Il n'y a qu'une seule façon de croire au dogme : tel que la Sainte Mère l'Eglise l'a présenté une fois pour toutes.

Pape Pie IX, *Concile Vatican I*, Sess. 3, chap. 4, sur la Foi ; 1870, *ex cathedra* : « **En conséquence, le sens des dogmes sacrés qui doit être conservé à perpétuité est celui que notre Mère la sainte Eglise a présenté une fois pour toutes et jamais il n'est loisible de s'en écarter sous le prétexte ou au nom d'une compréhension plus poussée.** » [4]

Cette définition du Premier Concile du Vatican est de grande importance pour la pureté dogmatique, parce que la principale manière dont le Diable tente de corrompre les doctrines du Christ, est de pousser les hommes à s'écarter (s'éloigner) des dogmes de l'Eglise *tels qu'ils furent présentés une fois pour toutes*. Il n'y a pas de signification d'un dogme autre que ce que les **mots eux-mêmes énoncent et déclarent** ; ainsi le Diable essaye de pousser les hommes à 'comprendre' et 'interpréter' ces mots d'une manière qui est différente de la façon dont la Sainte Mère l'Eglise les a présentés.

Ceux qui disent le contraire sont des hérétiques modernistes condamnés. Lisez *Lamentabile* du pape St Pie X, aux numéros 22 et 54.

En adhérant exactement à ce que le dogme 'a présenté une fois pour toutes' (Vatican I), on ne s'engage pas dans de l' 'interprétation privée' protestante, mais on est au contraire fidèle à la vérité infaillible du Christ et à la manière directement infaillible de la connaître (les définitions dogmatiques de l'Eglise). Si on ne peut pas suivre ce que dit la déclaration dogmatique, alors le Christ nous aurait juste dit *de toujours suivre ceux avec le savoir ou l'autorité* ; Il n'aurait jamais institué un Magistère infaillible exercé par les papes, qui peut clarifier des questions une fois pour toutes sans aucune possibilité d'erreur et peu importe celui qui est pour ou contre la définition.

Comme défini au Concile Vatican 1, en plus des proclamations des papes faites depuis la Chaire de Pierre – les *ex cathedra* -, un catholique doit aussi croire ce qui est enseigné comme divinement révélé par l'Eglise catholique dans son Magistère Ordinaire et Universel (Magistère = autorité enseignante de l'Eglise).

Pape Pie IX, *Vatican I*, Sess. 3, chap. 3, *ex cathedra* : « Ajoutons qu'on doit croire de foi divine et catholique tout ce qui est contenu dans la Parole de Dieu, écrite ou transmise par la Tradition, et que l'Eglise propose à croire comme divinement révélé, soit par un jugement solennel, soit par son magistère ordinaire et universel. » [5]

Les enseignements des papes qui font partie du Magistère Ordinaire et Universel, réitèrent l'enseignement universel de la Chaire de St Pierre sur le dogme catholique, et sont par conséquent infaillibles. Si quelque chose est un enseignement du Magistère Ordinaire et Universel, ça doit être tenu de foi divine et catholique. C'est un dogme. Un catholique ne peut pas rejeter cet enseignement.

Comprenez-bien que l'enseignement du Magistère Ordinaire et Universel ne peut jamais contredire l'enseignement de la Chaire de Pierre (les définitions dogmatiques –les *ex-cathedra*), puisque les deux sont infaillibles. Le Magistère Ordinaire et Universel n'a donc pas besoin d'être pris en compte quand un dogme a été défini depuis la Chaire de Pierre.

Alors, faites attention à ces hérétiques qui tentent de trouver des moyens pour nier un enseignement dogmatique de l'Eglise, en disant que des déclarations faillibles et non-magistérielles contredisant un dogme font partie du 'Magistère ordinaire et universel' ; alors que ce n'est pas le cas. Si quelqu'un vous accuse par la suite de ne pas croire que les enseignements du Magistère Ordinaire et Universel sont des dogmes, parce que vous croyez à ce qui vient d'être dit, ce n'est qu'un menteur.

Le 'Baptême de Désir' est une fausse doctrine

Ceux qui défendent le Baptême de Désir citent très majoritairement Session 6, chapitre 4 du concile de Trente. En prétextant que le Concile de Trente enseigne que la Justification *peut* se faire *par* l'eau du baptême ou le désir de celui-ci. C'est faux, ce n'est pas ce qu'il enseigne. Il enseigne que la justification ne peut pas se faire sans le baptême d'eau ou le désir de celui-ci, *selon ce qui est écrit* : nul ne peut entrer dans le Royaume de Dieu s'il ne renaît pas de l'eau et de l'Esprit Saint. C'est tout à fait différent.

Pape Paul III, *Concile de Trente*, Sess. 6, chap. 4: « Ces mots esquissent une description de la justification de l'impie, comme étant un transfert de l'état dans lequel l'homme naît du premier Adam à l'état de grâce et d'adoption des fils de Dieu, par le second Adam, Jésus Christ, notre Sauveur. Après la promulgation de l'Evangile, ce transfert **NE PEUT SE FAIRE SANS** le bain de la régénération ou le désir de celui-ci, **SELON CE QUI EST ECRIT** : '**Nul ne peut entrer dans le Royaume de Dieu s'il ne renaît pas de l'eau et de l'Esprit Saint**' (Jean 3:5). » [6]

Si la Session 6, chapitre 4, de Trente enseignait ce que prétendent les défenseurs du baptême de désir (ce qui n'est pas le cas), cela voudrait dire que chaque homme doit recevoir le baptême ou avoir au moins le désir/ le vœu de recevoir le baptême pour être sauvé. Ça signifierait que ce serait **hérésie** de dire que toute personne non-baptisée pourrait être sauvée si elle n'a pas au moins le désir/le vœu du baptême d'eau. Mais 99% de ceux qui citent ce passage en faveur du baptême de désir ne croient même pas qu'il faut désirer le baptême pour être sauvé ! Ils croient que des juifs, des bouddhistes, des hindouistes, des musulmans, etc., ne désirant pas le baptême d'eau, peuvent être sauvés. Ainsi, 99% de ceux qui citent ce passage **rejettent ce qu'ils prétendent que celui-ci enseigne**. Ce fait montre la malhonnêteté et la mauvaise volonté de la plupart des défenseurs du baptême de désir qui citent ce passage comme s'ils étaient dévoués à son enseignement alors qu'en fait ils n'y croient pas du tout, et sont dans l'hérésie pour enseigner que des non-catholiques ne désirant même pas le baptême d'eau peuvent être sauvés.

La plus célèbre des définitions du « baptême de désir » que les partisans de la théorie mettent en avant est celle de Saint Alphonse de Liguori.

St Alphonse : « Mais le baptême de feu est une parfaite conversion à Dieu par la contrition ou l'amour de Dieu par dessus tout avec le vœu explicite ou implicite du vrai baptême d'eau : ce dont il supplée la force, selon le Concile de Trente (iuxta Trid. Sess.14, c. 4) quant à la rémission de la faute, mais pas quant à l'impression du caractère, ni quant à la suppression de la pleine responsabilité du châtement. Il est dit de feu, parce qu'il arrive par l'impulsion du Saint-Esprit, qui est représenté par une flamme ... Maintenant, il est de fide que les hommes sont également sauvés par le Baptême de feu, conformément au Canon Apostolicam 'de presbytero non baptizato' et au Concile de Trente, Sess. 6 chap. 4, où l'on y mentionne que nul ne peut être sauvé 'sans le bain de la régénération ou le désir de celui-ci'. » [7]

Bien sûr, l'Eglise Catholique n'a jamais enseigné le baptême de désir. C'est pourquoi les partisans du baptême de désir sont dans l'obligation de recourir aux explications avancées par des théologiens faillibles ; et parmi ces théologiens, ils considèrent l'explication et la définition données par Saint Alphonse dans sa théologie morale comme la plus remarquable et importante – ils ne cessent de la mettre en avant.

Avant de prouver que l'explication de Saint Alphonse du prétendu « baptême de désir » est sans aucun doute incompatible avec l'enseignement catholique, il faut rappeler clairement que Saint Alphonse croyait que le baptême de désir ne pouvait s'appliquer qu'à des gens qui croyaient explicitement en Jésus-Christ et en la Trinité, mais mourraient sans le baptême d'eau. Il ne croyait pas que cette théorie pouvait s'appliquer à ceux qui ne croyaient pas, ou ignoraient les mystères essentiels de la foi catholique. Contrairement aux partisans modernes du baptême de désir, St Alphonse croyait que tous ceux qui meurent sans croire aux mystères essentiels de la foi catholique, comme tous les musulmans, juifs, païens, etc., ainsi que tous les hérétiques et schismatiques, vont en Enfer.

En essayant d'expliquer cette idée du baptême de désir, Saint Alphonse dit que celui-ci remettrait soi-disant la faute du péché, mais ne fournit pas le caractère sacramentel du baptême et n'enlève pas la peine temporelle due au péché. Puisque d'après Saint Alphonse, le soi-disant baptême de désir ne remet pas le châtement temporel du au péché, il croit qu'une personne qui mourrait avec le prétendu baptême de désir pourrait donc aller au Purgatoire.

Il est extrêmement important de noter que c'est aussi de cette façon que St Thomas explique le baptême de désir. Puisque c'est ainsi que Saint Thomas et Saint Alphonse ont expliqué le baptême de désir, et que cette explication fut répétée par d'autres théologiens faillibles, la remarque qui suit possède donc une signification monumentale car la définition du « baptême de désir » donnée par St Thomas et St Alphonse constitue ce qu'on appelle le baptême de désir. Si leur explication du baptême de désir s'écroule, alors toute la théorie s'écroule.

Dans la *Somme Théologique*, partie 3, question 68, article 2, réponse aux objections 2, Saint Thomas exprime son opinion faillible à propos du baptême de désir de cette façon – il est important de se concentrer sur ce qui va suivre car on touche au cœur du sujet : Saint Thomas dit : « Donc, si un catéchumène a le désir du baptême ... et si ce catéchumène vient à mourir, il ne parvient pas aussitôt à la vie éternelle, mais il subira la peine de ses péchés passés : "Pourtant il sera sauvé comme à travers le feu " (1 Co 3, 15). »

Comme St Alphonse, St Thomas croyait que le soi-disant baptême de désir, pour un catéchumène qui avait les croyances et dispositions pré requises, pouvait enlever la faute du péché, mais ne pas fournir le caractère sacramentel du baptême, et n'enlèverait pas le châtement temporel du au péché. C'est pourquoi St Thomas dit qu'un tel catéchumène non baptisé qui a reçu le prétendu baptême de désir aurait besoin de souffrir les peines du Purgatoire, mais n'irait pas directement au Paradis.

Cet aveu démolit complètement leur théorie du baptême de désir. Parce que le concile de Florence et le concile de Trente ont enseigné infailliblement que la grâce du baptême accorde non seulement la rémission de la faute du péché, mais aussi la rémission du châtement temporel dû pour chaque péché.

Ce n'est pas parce que la faute du péché a été enlevée que la punition temporelle due au péché a forcément été effacée. C'est pourquoi certaines personnes qui sont sauvées doivent aller au Purgatoire. Elles sont mortes dans la vraie foi et en état de grâce, ayant confessé et ayant été pardonnée pour tous les péchés mortels qu'elles auraient pu commettre après le baptême. Mais parfois elles doivent donner satisfaction ou souffrir une punition pour les péchés commis après le baptême. Il est possible pour une personne de donner satisfaction pour ses péchés dans cette vie et d'avoir la peine temporelle due pour ses péchés complètement effacée, en faisant la volonté de Dieu, de bonnes œuvres et en coopérant avec les grâces de Dieu de bonne façon.

Mais quand les personnes meurent en état de grâce et doivent encore donner satisfaction pour certains péchés qui ont été pardonnés, elles ne vont pas directement au Paradis ; elles doivent passer par le Purgatoire. Le sacrement de Pénitence enlève la faute ou châtement éternel lié au péché, mais ne retire pas nécessairement le châtement temporel dû au péché.

Par contre, le sacrement du baptême, qui fournit l'entrée initiale dans le Christ, enlève tout ; il remet la faute du péché et le châtement temporel dû pour chaque péché ; il permet d'être régénéré en Jésus-Christ, d'être lavé par l'Esprit Saint. Ceux qui reçoivent cette grâce de renaissance ou de baptême, n'ont donc à satisfaire pour aucun péché passé, ou souffrir aucune punition temporelle due à des péchés commis avant de recevoir cette extraordinaire grâce de salut.

A propos de l'effet ou de la grâce du sacrement du baptême, le concile de Florence déclara ce qui suit.

Concile de Florence, *Exultate Deo*; 22 nov. 1439 , **ex-cathedra** : « La première place de tous les sacrements est tenue par **le saint baptême** qui est la porte de la vie spirituelle ... **L'effet de ce sacrement est la rémission de toute faute originelle et actuelle, et de tout châtement qui est dû pour cette faute;** par conséquent aucune réparation ne doit être imposée aux baptisés pour leurs péchés passés, mais s'ils meurent avant d'avoir commis une faute quelconque, ils parviennent aussitôt au Royaume des cieux et à la vision de Dieu... » [8]

C'est un dogme que l'effet ou la grâce du baptême est constitué par la rémission de chaque péché et de chaque châtement dû à cause du péché. La grâce du baptême laisse la personne dans un état dans lequel il ou elle irait immédiatement au Paradis, sans passer par le Purgatoire, si il ou elle mourrait avant de commettre un autre péché. Pour dire que les individus qui ont reçu cette grâce, et qui meurent avant de chuter à nouveau, vont droit au Ciel, le passage que nous avons cité juste avant du concile de Florence dit dans le texte latin : « statim ad regnum caelorum et Dei visionem perveniunt. » Cela signifie : « ... **ils parviennent aussitôt au Royaume des cieux et à la vision de Dieu.** »

Dans le passage de St Thomas que nous avons cité, dans lequel il dit que le catéchumène qui meurt avec le soi-disant baptême de désir n'atteindra pas immédiatement le Paradis mais souffrira la punition de ses péchés passés, il utilise exactement le même mot en latin pour enseigner exactement l'opposé du concile de Florence au sujet de l'entrée immédiate au Paradis et pour savoir si la personne aura à souffrir une punition.

St Thomas dit : « Non statim pervenit ad vitam aeternam. » Ce qui signifie : « il ne parvient pas aussitôt à la vie éternelle. » Il s'agit exactement du contraire de ce que Florence déclara sur le fait que celui qui reçoit la grâce du baptême parvient en effet immédiatement au Paradis et à la vie éternelle.

Le concile de Florence déclare aussi que puisque la grâce du baptême enlève tout, ceux qui reçoivent cette grâce n'ont pas besoin de donner une quelconque satisfaction ou de souffrir un châtement pour les péchés passés. Les termes utilisés pour « péchés passés » en latin sont *pro peccatis praeteritis*. St Thomas utilise exactement le même mot pour enseigner que ceux qui reçoivent le prétendu baptême de désir auront à souffrir un châtement pour les péchés passés, contrairement à ce que Florence enseigne.

Ces faits prouvent que le baptême de désir, tel qu'expliqué par ses plus célèbres partisans, ne fournit pas la grâce du baptême ou la grâce de la régénération spirituelle. C'est un fait. Et ce fait démolit et réfute la théorie entière, précisément à cause de ce second point, car le concile de Trente a déclaré que la grâce de justification pour le baptême équivaut à la grâce de renaissance spirituelle. Par conséquent, le baptême de désir est faux.

Concile de Trente, Décret sur la Justification, Sess. 6, chap. 3 : « ... ILS NE SERAIENT JAMAIS JUSTIFIES S'ILS NE RENAISSAIENT PAS DANS LE CHRIST, puisque, grâce à cette renaissance, leur est accordé par le mérite de sa Passion la grâce par laquelle ils deviennent justes. » [9]

Pour étayer sa position sur le baptême de désir, St Alphonse fait d'abord référence à la Session 14 chapitre 4 du Concile de Trente. Il dit: « ... ce dont il supplée la force, **selon le Concile de Trente (iuxta Trid. Sess.14, c.4)** quant à la rémission de la faute, mais pas quant à l'impression du caractère, ni quant à la suppression de la pleine responsabilité du châtement... »

C'est complètement faux. Session 14 chapitre 4 du Concile de Trente ne dit pas que le baptême de désir *supplée la force de ce dernier (c.-à-d., du baptême) 'quant à la rémission de la faute.'*, comme le prétend St Alphonse. Regardons le passage :

Pape Paul III, *Concile de Trente*, Sess. 14, chap. 4, sur le Sacrement de la Pénitence : « **Le saint concile enseigne en outre que, même s'il arrive parfois que cette contrition soit rendue parfaite par la charité et réconcilie l'homme avec Dieu avant que ce sacrement ne soit effectivement reçu**, il ne faut néanmoins pas attribuer cette réconciliation à cette seule contrition sans le désir du sacrement, désir qui est inclus en elle. » [10]

Le Concile définit ici que la contrition parfaite avec le désir du Sacrement de Pénitence peut restaurer un homme à la grâce de Dieu, avant que le sacrement ne soit reçu. Il n'affirme rien sur le baptême ! La prémisse de St Alphonse - que le baptême de désir est enseigné dans Session 14 chapitre 4 - est erronée. Trente ne dit rien de la sorte. Si ces mêmes prémisses, à partir desquelles il soutenait le baptême de désir, sont viciées et erronées, comment peut-on être obligé de croire à des conclusions découlant de ces fausses prémisses ? D'ailleurs, le père François Laisney, cet auteur incroyablement malhonnête de la FSSPX sur le baptême de désir, n'inclut pas la référence erronée de St Alphonse sur la Session 14 chapitre 4 de Trente, alors que Laisney cite le passage de St Alphonse sur le baptême de désir ! [11]

Le problème au cœur de la fausse doctrine, que nous avons exposé, ne fera ni chaud ni froid à la plupart d'entre eux parce qu'ils s'en fichent de savoir si leur opinion est cohérente ; leur seule préoccupation est de croire quelque chose, quoi que ce soit, qui permette le salut en dehors de Jésus-Christ, de son Eglise – l'Eglise catholique – et de son baptême. Ils utilisent la fausse doctrine du baptême de désir comme un faux Christ qui sauverait soi-disant des gens en dehors de lui et de sa foi. Cette position est totalement hérétique et contraire à l'enseignement infaillible de l'Eglise catholique.

L'abbé Cekada et le Faux-Magistère

Le père Anthony Cekada publia en l'an 2000 un article intitulé : *Baptism of Desire and Theological Principles (Baptême de Désir et Principes Théologiques)*. Le père Cekada est un prêtre 'traditionaliste' qui, bien qu'il rejette à juste titre le Concile Vatican II, tient pourtant l'hérésie la plus commune aujourd'hui ; celle disant que ceux qui meurent non-catholiques peuvent être sauvés. Il s'agit donc d'un individu qui rejette le dogme de l'Eglise catholique que la foi catholique est nécessaire au salut. Sans surprise, le père Cekada est aussi un ardent défenseur du baptême de désir (même si comme je viens de le dire, celui-ci soutient que les membres de fausses religions *qui ne désirent pas le baptême* peuvent être sauvés). Quand je lui ai demandé par courriel s'il était d'accord avec l'enseignement commun des théologiens hérétiques pré-Vatican II du 20^e siècle, que les âmes peuvent être sauvées 'en dehors de l'Eglise' par l' 'ignorance invincible', il a tout simplement préféré ne pas répondre. Eh bien, c'est juste parce c'est un fait qu'il croit que ceux qui meurent dans des religions non-catholiques peuvent être sauvés et qu'il rejette le dogme défini qui déclare que ces gens ne peuvent pas l'être.

Dans son article, le père Cekada tente de prouver que, selon le pape Pie IX dans *Tuas Libenter*, les catholiques sont liés par l'enseignement 'commun' des théologiens. Il soutient également que le baptême de désir était l'enseignement 'commun' des théologiens d'avant Vatican II, et conclut que les catholiques sont par conséquent tenus de croire au baptême de désir, sous peine de péché mortel.

Dans sa lettre à l'archevêque de Munich-Freising (*Tuas Libenter*), sur laquelle le père Cekada fonde son argumentation, le pape Pie IX dit que les écrivains catholiques sont liés par les sujets qui, bien qu'ils ne soient pas enseignés par décret exprès [direct] du Siège romain, sont toutefois enseignés par le Magistère Ordinaire et Universel comme divinement révélés et partagés par les théologiens dans un *accord universel et constant*.

Pape Pie IX, *Tuas Libenter* ; 21 déc. 1863 : « Car, même s'il s'agissait de cette soumission qui doit se manifester par l'acte de foi divine, elle ne saurait être limitée à ce qui a été défini par les décrets exprès des conciles œcuméniques ou des pontifes romains de ce Siège apostolique, mais elle doit aussi s'étendre à ce que le magistère ordinaire de toute l'Eglise répandue dans l'univers transmet comme divinement révélé et, par conséquent, qui est retenu d'un consensus universel et constant [universali et constanti] par les théologiens catholiques, comme appartenant à la foi. » [12]

Comme nous l'avons dit, il a été défini comme dogme par le *Premier Concile du Vatican* que le Magistère Ordinaire et Universel est infaillible. Dans sa lettre à l'archevêque de Munich, le pape Pie IX enseigne que les écrivains catholiques sont liés aux sujets qui s'étendent « **à ce que le magistère ordinaire de toute l'Eglise répandue dans l'univers transmet comme divinement révélé** et, par conséquent, qui est retenu d'un consensus universel et constant par les théologiens catholiques, comme appartenant à la foi. » **Prenez note, l'obligation envers l'opinion des théologiens ne s'applique qu'à condition que ces sujets aient déjà été enseignés comme divinement révélés par le pouvoir d'enseignement ordinaire de l'Eglise et,**

donc, aussi partagés d'un accord universel et constant. Dans l'application qu'il fait de cet enseignement dans son article, le père Cekada **fait commodément l'impasse sur le 'consensus universel'**. En plus, il utilise le mot 'commun' au lieu de la traduction correcte : 'universel et constant'.

P. Anthony Cekada, *Baptism of Desire and Theological Principles*, 1. Principe général : « Tous les catholiques sont obligés d'adhérer à un enseignement si les théologiens catholiques le tiennent par consentement commun, ou le tiennent comme *de fide*, comme doctrine catholique, ou comme théologiquement certain. »

Notez comment le père Cekada ignore commodément l'exigence stipulée par le pape Pie IX, disant que les théologiens doivent être 'd'un consensus universel et constant' ! Si le père Cekada avait fidèlement appliqué le terme 'universel' dans son article, le lecteur attentif et sincère aurait facilement trouvé la faille dans son argumentation fragile. Est-ce que le baptême de désir a été cru d'un accord universel et constant ? Certainement pas ; en réalité, c'est carrément le contraire.

P. William Jurgens : « **Si n'existait pas la tradition constante chez les Pères que le message évangélique 'si quelqu'un ne renaît de l'eau et de l'Esprit-Saint, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu' est à prendre au pied de la lettre**, il serait facile de dire que notre Sauveur n'a tout simplement pas jugé bon de mentionner les exceptions évidentes d'ignorance invincible et d'impossibilité physique. **Mais la tradition est là en fait ; et il est assez probable qu'elle soit trouvée si constante pour constituer révélation.** » [13]

Comme on peut le voir, c'est exactement le contraire du baptême de désir qui est enseigné d'un accord universel et constant ! **Le fait qu'absolument personne ne puisse être sauvé sans le baptême d'eau fut dès le début l'enseignement universel et constant des Pères catholiques et des théologiens.** Ainsi, le principe même que le père Cekada tente d'appliquer en faveur du baptême de désir se retourne contre lui.

Vous croyez toujours au Baptême de Désir ?

Premièrement, quand les faits sont posés sur la table, vous devez admettre que le baptême de désir n'a jamais été enseigné infailliblement. Même les deux seules citations du Magistère infaillible que vous *tentez* d'avancer (Sess. 6, chap. 4 de Trente et Sess. 7, can. 4 de Trente) ne favorisent pas la théorie du baptême de désir, comme il est montré dans notre livre *Hors de l'Eglise catholique, il n'y a absolument pas de Salut*. Cela vous laisse donc avec rien. En fait, votre 'meilleur' élément de preuve (Sess. 6, chap. 4) contredit la théorie du baptême de désir en définissant **que Jean 3:5 doit être compris selon ce qui est écrit.**

Pourtant, malgré ce fait, beaucoup d'entre vous (en réalité, la plupart d'entre vous prêtres 'traditionalistes') continuez d'affirmer que le baptême de désir est quelque chose que chaque catholique se doit de croire. Plusieurs d'entre vous refusez même les sacrements à ceux qui ne l'acceptent pas. Maintenant que vous savez que vous ne pouvez pas prouver que le baptême de désir est un dogme, vous devez arrêter de faire cette fausse assertion. **Vous devez cesser de condamner la compréhension de l'Eglise que Jean 3:5 est à prendre tel qu'il est écrit, et qu'il n'y a qu'un seul baptême d'eau ; ou vous irez sans aucun doute en Enfer.**

Et, ceux qui continuent de faire des déclarations ou de publier des livres ou des tracts sur le baptême de désir, répétant obstinément aux gens que les hommes peuvent être sauvés sans le Sacrement du Baptême, contredisent de façon hérétique le dogme et peuvent sentir tout le poids de l'anathème du canon 5 sur leur tête.

Deuxièmement, presque tous ceux d'entre vous qui croyez au baptême de désir, soutenez qu'il s'applique à ceux qui ne connaissent pas le Christ, la Trinité ou l'Eglise catholique. **La plupart d'entre vous ne vous cachez pas et admettez que ce 'baptême de désir' sauve des membres de religions non-catholiques, y compris les protestants.** C'est complètement hérétique, et le fait de continuer à le croire ou à le prêcher est péché mortel.

Cette version pervertie du baptême de désir n'a jamais été tenue par aucun saint, ce qui explique pourquoi vous ne pouvez pas citer des saints qui ont enseigné que des membres de religions non-catholiques peuvent être sauvés ou que le baptême de désir s'applique à ceux qui ne connaissent pas le Christ et la Trinité. Cette version pervertie de baptême de désir est totalement hérétique et fut une invention d'hérétiques libéraux des 19^e et 20^e siècles. Elle s'est perpétuée par des catéchismes hérétiques et le Protocole 122/49.

Enfin, je m'adresse à tous ceux qui croient au baptême de désir, tant la version crue par les saints que la version inventée par les modernistes. **L'enseignement du pape St Léon le Grand, le Concile de Florence, les canons sur le sacrement du Baptême, et la compréhension de l'Eglise sur Jean 3:5, prouvent que la théorie du baptême de désir ne peut pas s'imbriquer avec le dogme catholique, et ne devrait donc pas être enseignée sous quelque forme que ce soit.** Puisque l'obstination est la clé vers l'hérésie, il ne fait aucun doute que la croyance dans la *version* du baptême de désir selon *les saints* (pour les catéchumènes seulement) était tenue en toute bonne foi par beaucoup d'entre vous, ainsi que par de nombreux autres clercs et laïcs à travers l'histoire, comme nous l'avons abordé dans le chapitre 17. Mais, une fois que les faits s'avèrent clairs et indéniables, ce qui est le cas, en sorte que la théorie du baptême de désir s'avère être

indéniablement contradictoire avec le dogme catholique, on ne peut pas continuer à y croire et l'enseigner en toute bonne foi.

Pape St Léon le Grand, *Concile de Chalcédoine*, Lettre **dogmatique** à Flavien; 451 : « **Qu'il entende le bienheureux apôtre Pierre proclamant que la sanctification de l'esprit se fait par l'aspersion du sang du Christ** [1 Pierre 1:2]... *C'est lui qui est venu par l'eau et par le sang, Jésus-Christ, non avec l'eau seulement, mais avec l'eau et avec le sang, et c'est l'Esprit qui rend témoignage, parce que l'Esprit est la vérité ; car il y en a trois à témoigner, l'Esprit, l'eau et le sang, et ces trois sont un*' [1 Jean 5-4;8], **C'EST-A-DIRE L'ESPRIT DE LA SANCTIFICATION, LE SANG DE LA REDEMPTION ET L'EAU DU BAPTEME, CES TROIS QUI SONT UN ET DEMEURENT INDIVIS, ET AUCUN D'EUX NE SE DETACHE DE CE QUI LE RELIE...** » [14]

Il s'agit de la fameuse lettre dogmatique de Léon le Grand à Flavien, qui fut acceptée par le Concile dogmatique de Chalcédoine, et reçue par les pères de ce grand Concile avec cette célèbre exclamation : '*Telle est la foi des Pères, la foi des apôtres ; Pierre a parlé par la bouche de Léon*'. Elle enseigne que la justification du péché (l'Esprit de sanctification) est inséparable du baptême d'eau. Mais, s'accrocher au 'baptême de désir' c'est penser le contraire : que la sanctification est séparable de l'eau du baptême. Croire au baptême de désir revient donc à contredire la déclaration dogmatique du pape Léon le Grand. Et ceux qui contredisent obstinément la déclaration de Léon, ne serait-ce que d'un iota, deviendront des hérétiques anathématisés.

Chacun des points suivants est une vérité divinement révélée de la foi (un dogme), non pas une opinion faillible de quelque théologien. Ces points réfutent l'idée de baptême de désir. Et pas un seul avocat du baptême de désir ne peut répondre à chacun d'entre eux.

1. L'Eglise catholique enseigne que le Sacrement du Baptême est nécessaire au salut (de *fide*, Trente, Sess. 7, can. 5).
2. A moins que nous ne renaissions de l'eau et de l'Esprit-Saint, nous ne pouvons pas entrer au Ciel (de *fide*, Florence, *Exultate Deo*).
3. L'Eglise comprend Jean 3:5 littéralement à chaque fois, *selon ce qui est écrit*. (de *fide*, Trente, Sess. 6, chap. 4), et sans aucune exception (de *fide*, Florence: *Denz.*, Ed. du Cerf, n° 1314 ; et Trente: *Denz. Ed. du Cerf*, n° 1514, 1615, 1618).
4. L'Esprit de la Sanctification, le Sang de la Rédemption et l'Eau du Baptême sont inséparables (de *fide*, pape St Léon le Grand).
5. Tous les catholiques doivent professer un unique baptême d'eau (de *fide*, Clément V, *Concile de Vienne*).
6. Il n'y a absolument pas de salut en dehors de l'unique Eglise des fidèles (de *fide*, Innocent III, *Concile Latran IV*), qui inclut uniquement les baptisés d'eau.
7. Toute créature humaine doit être soumise au Pontife Romain pour être sauvée (de *fide*, Boniface VIII, *Unam Sanctam*), et il est impossible d'être soumis au Pontife Romain sans le Sacrement du Baptême (de *fide*, Trente, Sess. 14, chap. 2).
8. Il faut faire partie du Corps de l'Eglise pour être sauvé (de *fide*, Eugène IV et Pie XI), et seuls les baptisés d'eau font partie du Corps de l'Eglise.
9. Le pape Benoît XII a solennellement défini qu'au Ciel, les martyrs, les vierges, les confesseurs, les fidèles, etc., ont tous été baptisés (*Benedictus Deus*, 1336, ex cathedra).
10. L'Eglise est définie comme une union de sacrements (de *fide*, Eugène IV, *Cantate Domino* ; Boniface VIII, *Unam Sanctam*), ce qui signifie que seuls ceux qui ont reçu le sacrement du baptême peuvent être à l'intérieur de l'unité de l'Eglise.
11. Toute véritable Justice se rencontre avec les Sacrements (de *fide*, Sess. 7, *Préambule du décret sur les sacrements*).
12. Les Sacrements en tant que tels sont nécessaires au salut, bien que tous ne le soient pas pour chacun (de *fide*, *Profession de Foi à Trente et Vatican I* ; *Profession de Foi pour les convertis*) ; ce qui signifie qu'on doit recevoir au moins un Sacrement (le Baptême) pour être sauvé, mais qu'on n'a pas besoin de tous les recevoir.

Hérésies de l'Âme de l'Eglise et de l'Ignorance Invincible

L'hérésie Âme de l'Eglise est celle qui enseigne qu'on peut être sauvé dans une autre religion ou sans la Foi catholique en étant uni à l'Âme de l'Eglise, mais pas au Corps. Les pourvoyeurs de cette hérésie sont forcés d'admettre que l'appartenance au Corps de l'Eglise ne vient qu'avec le Sacrement du Baptême. L'Eglise est essentiellement (c.-à-d., dans son essence) un corps Mystique. [15]

Par conséquent, enseigner qu'on peut être sauvé sans appartenir au corps, c'est enseigner qu'on peut être sauvé sans appartenir à l'Eglise, puisque l'Eglise est un corps. Et ceci est sans aucun doute HERETIQUE. Un homme peut être soit à l'intérieur de l'Eglise ou soit à l'extérieur de l'Eglise. Il peut être soit en dedans ou soit en dehors **du corps**. L'Eglise n'existe pas dans un autre endroit qui serait une âme invisible de l'Eglise. Ceux qui disent qu'on peut être sauvé en appartenant à l'âme de l'Eglise, tout en n'appartenant pas à son corps, nient l'unité indivise du corps et de l'âme de l'Eglise, ce qui est la même chose que nier l'unité indivise des natures divines et humaines du Christ.

Pape Léon XIII, *Satis Cognitum* ; 29 Juin 1896 : « C'est pour toutes ces raisons que l'Eglise, dans les saintes Lettres, est si souvent appelée un corps, et aussi le corps du Christ ... Il s'ensuit que ceux-là sont dans une grande et pernicieuse erreur, qui, façonnant l'Eglise au gré de leur fantaisie, se l'imaginent comme cachée et nullement visible ... L'une et l'autre de ces deux conceptions est tout aussi incompatible avec l'Eglise de Jésus-Christ que le corps seul ou l'âme seule est incapable de constituer l'homme. L'ensemble et l'union de ces deux éléments est absolument nécessaire à la véritable Eglise, à peu près comme l'intime union de l'âme et du corps est indispensable à la nature humaine. L'Eglise n'est point une sorte de cadavre : elle est le corps du Christ, animé de Sa vie surnaturelle. » [16]

Le déni de l'union du corps et de l'âme de l'Eglise conduit à l'hérésie que l'Eglise est invisible qui, comme nous venons de le voir, a été condamnée.

En plus d'autres textes faillibles triées selon leur envie, les partisans de l'hérésie de l'ignorance invincible citent très souvent une encyclique du pape Pie IX, *Quanto Conficiamur Moerore*, du 10 août 1863. Ce texte ne répond pas aux critères qu'exige l'infaillibilité car il est uniquement adressé aux cardinaux et aux évêques d'Italie. [17]

Pape Pie IX, *Quanto Conficiamur Moerore* : « Et ici, Fils chéris et vénérables Frères, **nous devons rappeler de nouveau et blâmer l'erreur considérable où sont malheureusement tombés quelques catholiques. Ils croient en effet qu'on peut parvenir à l'éternelle vie en vivant dans l'erreur, dans l'éloignement de la vraie foi et de l'unité catholique.** Cela est péremptoirement contraire à la doctrine catholique. Nous le savons et vous le savez, ceux qui ignorent invinciblement notre religion sainte, QUI OBSERVENT AVEC SOIN LA LOI NATURELLE ET SES PRECEPTES, GRAVES PAR DIEU DANS LE CŒUR DE TOUS, QUI SONT DISPOSES A OBEIR AU SEIGNEUR, ET QUI MENENT UNE VIE HONORABLE ET JUSTE, peuvent, AVEC L'AIDE DE LA LUMIERE ET DE LA GRACE DIVINE, acquérir la vie éternelle ; car Dieu ... ne permet point qu'on souffre les châtiments éternels sans être coupable de quelque faute volontaire. » [18]

Notez que le pape Pie IX condamne spécifiquement l'idée qu'un homme 'peut parvenir à l'éternelle vie en vivant dans l'erreur, dans l'éloignement de la vraie foi'. Si je peux me permettre, c'est quoi au juste l'idée du salut pour l' 'ignorant invincible' ? C'est l'idée qu'un homme vivant dans l'erreur, dans l'éloignement de la vraie foi, peut être sauvé. Donc, le concept même du salut pour l' 'ignorant invincible' est condamné comme TOUT A FAIT CONTRAIRE A LA DOCTRINE CATHOLIQUE dans ce document du pape Pie IX.

Notez ici encore que le pape Pie IX ne dit nulle part que les ignorants invincibles peuvent être sauvés là où ils sont. En revanche, il réitère que les ignorants, s'ils coopèrent avec la grâce de Dieu, observent avec soin la loi naturelle et répondent à l'appel de Dieu, peuvent 'avec l'aide de la lumière et de la grâce divine' [devenant éclairés par la vérité de l'Evangile] acquérir la vie éternelle, puisque c'est certain que Dieu fera parvenir l'ensemble de ses élus à la connaissance de la vérité et à l'intérieur de l'Eglise par le baptême. Selon la définition spécifique de la Sainte Ecriture, la 'lumière divine' est la vérité évangélique de Jésus-Christ (la Foi catholique), qui arrache l'ignorant des ténèbres.

2 Timothée 1:10 - « Et qui a été manifestée maintenant par l'apparition de notre Sauveur Jésus-Christ qui a détruit la mort, et fait luire la vie et l'incorruptibilité par l'Evangile. »

Pape Pie IX, *Concile Vatican I* ; 1870 : « ... **personne cependant ne peut donner son adhésion à la prédication évangélique de la manière requise pour obtenir le salut 'sans l'illumination et l'inspiration du Saint-Esprit** qui donne à tous son onction lorsqu'ils adhèrent et croient à la vérité'. » [19]

Donc, on ne doit pas interpréter les paroles de Pie IX dans *Quanto Conficiamur Moerore* à propos de l'ignorant de bonne volonté, sauvé en recevant la 'lumière et la grâce divine', de façon contraire à leur clair sens scriptural et traditionnel, qui est que la lumière et la grâce divines sont reçues en entendant l'Evangile, en y croyant et en recevant le baptême. Dès lors, dans *Quanto Conficiamur Moerore*, Pie IX dit que la personne de bonne volonté, sincère, qui est ignorante de la Foi, sera 'illuminée' en recevant la 'lumière divine' (en écoutant l'Evangile), et entrera dans l'Eglise catholique afin d'y être sauvée.

Le Père Michael Muller, C.S.S.R. était un prêtre catholique vivant à l'époque du pape Pie IX. Il avait écrit un livre célèbre, *The Catholic Dogma*, dans lequel il défendait l'enseignement de l'Eglise disant qu'une personne 'ignorante invincible' de la foi ne peut pas être sauvée. Il défendait également le sens véritable de l'enseignement de Pie IX sur ce thème.

P. Michael Muller, C.S.S.R., *The Catholic Dogma*, pp. 217-218 ; 1888 : « **L'innocence ou l'ignorance invincible, n'a jamais été et ne sera jamais un moyen de salut.** Pour être sauvé, il est nécessaire d'être justifié, ou d'être en état de grâce. Pour obtenir la grâce sanctifiante, il est nécessaire d'avoir les dispositions appropriées pour une justification ; c'est-à-dire la foi divine véritable **au moins dans les vérités nécessaires au salut**, l'espérance confiante dans le divin Sauveur, la contrition sincère pour le péché ; le tout avec la ferme volonté de faire tout ce qu'a commandé Dieu, etc. **Or, ces actes surnaturels, de foi, d'espérance, de charité, de contrition, etc., qui préparent l'âme à recevoir la grâce sanctifiante, ne peuvent jamais être fournis par une ignorance invincible ; et si l'ignorance invincible ne peut pas fournir la préparation pour la réception de la grâce**

sanctifiante, alors elle peut encore moins conférer la grâce sanctifiante. 'L'ignorance invincible', dit saint Thomas, 'est une punition due au péché.' (De, INFID. Q. x., art. 1). Dès lors, c'est une malédiction, non une bénédiction ou un moyen de salut ... **C'est pourquoi Pie IX a dit** 'que, si un homme était invinciblement ignorant de la vraie religion, une telle ignorance invincible ne serait pas un péché devant Dieu ; c'est-à-dire que si une telle personne observait les préceptes de la loi naturelle et faisait la volonté de Dieu, au meilleur de sa connaissance, alors **Dieu, dans son infinie miséricorde, l'éclairerait pour qu'il obtienne la vie éternelle** ; car le Seigneur, qui connaît le cœur et les pensées de tout homme, dans son infinie bonté, ne souffrira pas que quiconque soit à jamais perdu sans qu'il en soit de sa faute'. Dieu Tout-Puissant, **qui est juste et qui ne condamne personne sans que celle-ci n'ait commis faute, place par conséquent de telles âmes, comme celles en ignorance invincible des vérités du salut, sur la voie du salut, soit par des moyens naturels soit par des moyens surnaturels.** » [20]

On voit le dogme affirmé dans ces lignes bien écrites. L'ignorance invincible ne peut jamais sauver un homme ; ceux qui sont ignorants invincibles, s'ils s'efforcent de faire de leur mieux et qu'ils sont de bonne volonté, seront éclairés par Dieu de la Foi catholique 'soit par des moyens naturels soit par des moyen surnaturels' : Le père Muller confirme que **le pape Pie IX n'enseignait pas l'hérésie que l'ignorance invincible justifie et sauve**, mais qu'une âme se trouvant dans un tel état – qui est de bonne volonté et suit la loi naturelle - sera éclairée par Dieu au sujet de la Foi catholique pour qu'elle puisse être sauvée.

La question principale concerne **ce que l'Eglise a enseigné infailliblement**, non ce que le pape Pie IX a enseigné **failliblement**. Les hérétiques qui croient au salut en dehors de l'Eglise jettent à la poubelle **tous les enseignements dogmatiques** de l'Eglise sur cette question, et se concentrent *ad nauseam* sur ce qu'ils pensent que le pape Pie IX a enseigné de façon **faillible**. Ils ignorent **toutes les définitions dogmatiques**, tout en s'efforçant d'exploiter deux documents faillibles du pape Pie IX. Ils opposent leur propre interprétation de quelques lignes dans un discours de Pie IX aux cardinaux et de sa lettre au clergé d'Italie, aux définitions dogmatiques du Quatrième Concile du Latran, du pape Boniface VIII, et du Concile de Florence ! C'est absolument absurde et totalement malhonnête.

De tels individus sont dépourvus de la vraie Foi ; ils ne possèdent pas **le don d'acceptation de la révélation surnaturelle de Dieu** ; ils affirment que Jésus-Christ n'est pas suffisamment important pour que tous ceux au-dessus de l'âge de raison aient la nécessité de Le connaître pour être sauvés ; et ils veulent la vérité à leur manière.

La théorie que l' 'ignorance invincible' sauve peut aussi se réfuter en la réduisant à son principe absurde, que voici : si être ignorant du Sauveur pouvait rendre digne du salut, alors les catholiques ne rendent pas du tout service aux non-chrétiens en leur prêchant Jésus-Christ. St Paul, St Vincent Ferrier, St François-Xavier, P. Pierre de Smet, les martyrs nord-américains et d'innombrables autres missionnaires héroïques dans l'histoire de l'Eglise, lesquels souffrirent d'ahurissantes épreuves pour prêcher l'Evangile aux païens ignorants, *n'ont fait qu'aggraver la culpabilité de ces gens aux yeux de Dieu* selon l'hérésie moderne du salut pour l' 'ignorant invincible'. Si les missionnaires étaient restés chez eux, les païens sincères auraient pu être sauvés pour n'avoir jamais entendu parler du Christ *sans faute de leur part*, selon l'hérésie de l'ignorance invincible. Mais, en faisant l'effort de leur prêcher le Christ, comme le firent les missionnaires, ils rendaient ces gens - selon l'hérésie de l'ignorance invincible - *inexcusables* s'ils ne parvenaient pas à vivre selon les obligations de l'Evangile ou venaient à le rejeter entièrement. **Ainsi, prêcher l'Evangile aux non-chrétiens, selon la théorie hérétique de l' 'ignorance invincible', c'est mettre les païens dans une situation où ils seront vraisemblablement damnés.** Donc, l'hérésie moderne du salut de l' 'ignorant invincible' rend la prédication aux païens *contre-productive* pour le salut des âmes. Bien sûr, une telle idée est absurde, et prouve la nature illogique et fautive de cette hérésie de l'ignorance invincible.

Hérésie avant Vatican II

Pour prendre pleinement conscience de la Grande Apostasie, il faut comprendre que le déni de la Foi était fermement installé dans les années d'avant Vatican II. La plupart des gens se considérant comme 'catholiques traditionnels' ont la fautive impression que « **si nous pouvions seulement retourner à ce que les gens croyaient dans les années 1950, tout irait bien.** » Non, tout n'irait pas bien. La majorité des prêtres et évêques des années 1940 et 1950 avaient déjà perdu la Foi et rejetaient complètement le dogme solennellement défini qu'il n'y a pas de salut en dehors de l'Eglise. Cette hérésie était enseignée dans la plupart des séminaires des années 1940-50. Et bien avant cette date, le démantèlement de la foi avait commencé.

Notre-Dame de La Salette, France ; 19 sept. 1846 : « **En l'année 1864, Lucifer avec un grand nombre de démons seront détachés de l'Enfer : ils aboliront la foi peu à peu** et même dans les personnes consacrées à Dieu ; ils les aveugleront d'une telle manière, qu'à moins d'une grâce particulière, ces personnes prendront l'esprit de ces anges de l'Enfer ; **plusieurs institutions religieuses perdront entièrement la foi et perdront beaucoup d'âmes ... Rome perdra la foi et deviendra le siège de l'Antéchrist ... L'Eglise sera éclipsée...** »

Mgr de Ségur ; 1851 (mort en 1881) : « 'Hors l'Eglise, pas de salut', signifie tout bonnement qu'on est obligé, sous peine de péché grave, de croire et de pratiquer la vraie Religion (qui est la Religion

catholique), lorsqu'on est à même de le faire ... Un protestant, un schismatique, n'est pas damné par cela seul qu'il est protestant ou schismatique. S'il est de bonne foi dans son erreur, c'est-à-dire s'il n'a pas pu, pour une raison ou pour une autre, connaître et embrasser la foi catholique, il est considéré par l'Eglise comme faisant partie de ses enfants : et, s'il a vécu selon ce qu'il a cru être la vraie loi de Dieu, il a droit au bonheur du ciel, comme s'il eût été catholique. » [21]

L'hérésie et le modernisme étaient si répandus à l'époque du *Premier Concile du Vatican*, en 1870, que **St Antoine Marie Claret, le seul saint canonisé du Concile, eut une attaque d'apoplexie à cause des hérésies qui y étaient promues.** [22] Bien sûr, Dieu ne permit à aucune de ces hérésies de figurer dans les décrets de Vatican I.

Catéchisme de St Pie X

Le catéchisme de St Pie X, sortie vers 1906, bien qu'attribué au pape St Pie X, ne fut pas écrit et ne fut pas solennellement promulgué par celui-ci. Il n'y a pas de Bulle Papale de sa part promulguant le catéchisme, donc c'est simplement un catéchisme faillible sorti durant son règne et qui reçut son nom pour titre. Mais, même si St Pie X avait rédigé en personne les paroles ci-dessous (ce qu'il n'a pas fait), cela ne ferait aucune différence, car un pape n'est infaillible qu'en parlant magistériellement. Ce catéchisme n'est pas infaillible parce qu'il n'a pas été promulgué solennellement depuis la Chaire de St Pierre ou même spécifiquement par le pape. De plus, il est établi que ce catéchisme ne peut pas être infaillible du fait qu'il enseigne l'abominable hérésie qu'il y a un salut 'hors' de l'Eglise, comme on le voit ici.

Catéchisme de St Pie X, Credo des apôtres, L'Eglise en particulier : [Q.] : Mais celui qui, sans qu'il y ait de sa faute, se trouverait **hors** de l'Eglise, pourrait-il être sauvé ? [R.] : **Celui qui, se trouvant hors de l'Eglise sans qu'il y ait de sa faute ou de bonne foi,** aurait reçu le Baptême ou en aurait le désir au moins implicite ; qui chercherait en outre sincèrement la vérité et accomplirait de son mieux la volonté de Dieu, bien que séparé du corps de l'Eglise, serait uni à son âme et par suite dans la voie du salut. » [23]

On voit ce catéchisme faillible nier mot pour mot le dogme *Hors de l'Eglise pas de Salut* ! Il enseigne qu'il peut y avoir un salut 'hors' de l'Eglise, ce qui renie directement la vérité qu'il enseigne aux gens deux questions avant. C'est tellement hérétique en fait, **que ce serait même répudié par la plupart des hérétiques rusés de notre époque, lesquels savent ne pas pouvoir dire que les gens sont sauvés 'hors' ; donc ils soutiennent que les non-catholiques ne sont pas 'hors' mais en quelque sorte 'dedans'.**

Aussi, notez que le catéchisme attribué à St Pie X enseigne l'hérésie que des personnes peuvent être unies à l' 'âme' de l'Eglise, mais pas au corps. Le déni effréné d' *Hors de l'Eglise pas de Salut* et de la nécessité du Baptême d'eau s'est perpétué à travers des textes faillibles avec imprimaturs et c'est pourquoi il a été absorbé aujourd'hui par presque tous ceux qui professent être catholiques. Le déni effréné d' *Hors de l'Eglise pas de Salut* et de la nécessité du Baptême d'eau s'est perpétué à travers des textes faillibles avec imprimaturs et c'est pourquoi il a été absorbé aujourd'hui par presque tous ceux qui professent être catholiques. Il s'est perpétué par des documents et des textes faillibles se contredisant, contredisant le dogme défini, enseignant l'hérésie, et qui – dans le même temps – affirme ailleurs les vérités immuables de la nécessité absolue de l'Eglise catholique et du Baptême d'eau pour le Salut. Voilà pourquoi les catholiques sont tenus d'adhérer au dogme infaillible défini et non à des catéchismes ou théologiens faillibles.

Pie XII fut l'un des papes les plus faibles de l'histoire de l'Eglise (sans inclure les antipapes Vatican II, car eux ne sont pas de vrais papes). Pie XII a permis que l'hérésie et le modernisme s'épanouissent ; il a modernisé la liturgie de la Semaine sainte ; il a enseigné que l'évolution théiste pouvait être tenue et enseignée par les prêtres et théologiens catholiques ; et il a permis que sévisse la négation du dogme *Hors de l'Eglise pas de Salut* – juste pour donner quelques exemples. C'était un pape valide, mais il a vraiment été le pont menant jusqu'au Concile apostat Vatican II et ses antipapes qui l'imposèrent.

Il y a plusieurs mythes à propos du pape Pie XII – comme le fait que c'était un pape à fort caractère. Ces mythes doivent être écartés si l'on veut avoir la moindre compréhension de l'état de l'Eglise avant Vatican II ou ce qui conduisit au 'concile' désastreux. Pie XII était un vrai pape, mais il a laissé passer plein de mauvaises choses. Aucun hérétique ne peut rester pape, même s'il ne fait qu'enseigner l'hérésie dans sa capacité faillible (un vrai pape ne peut bien sûr pas enseigner l'hérésie dans sa capacité infaillible). La chose à conclure ici, c'est qu'il n'y a pas suffisamment de preuves pour conclure que Pie XII était hérétique. C'était plutôt un pape terriblement faible qui faisait des erreurs doctrinales. C'est parce que les erreurs qu'enseignait Pie XII, n'étaient pas des propositions spécifiques ayant été explicitement nommées et condamnées par le Magistère. Celles-ci sont prouvées fausses et incompatibles avec l'enseignement catholique, par les déclarations dogmatiques sur ces sujets traités. En conséquence, ces erreurs deviennent des hérésies une fois qu'on rassemble (ou qu'on

peut montrer qu'elles vont directement contre) toute preuve dogmatique qui les contredisent. Ce qui ne veut pas dire que quelqu'un ne pèche pas pour les promouvoir ou pour négliger de consulter l'enseignement catholique.

Que la plupart des prêtres étaient déjà hérétiques dans les années 1950 se prouve par le fait que la quasi-totalité d'entre eux acceptèrent et embrassèrent la nouvelle religion de l'Eglise Vatican II lorsque celle-ci fut imposée.

L'affaire P. Feeney

Le Père Feeney est devenu célèbre du fait de sa prise de position publique en faveur du dogme catholique *Hors de l'Eglise pas de salut*, dans les années 1940 et 1950. La plupart des gens ne parviennent pas à réaliser qu'à cette époque, les évêques du monde n'étaient en aucun cas d'ardents traditionalistes. La plupart des évêques du monde avaient déjà embrassé l'hérésie de l'indifférentisme religieux, ce qui explique pourquoi presque tous signèrent, peu de temps après, les documents hérétiques de Vatican II.

Le Père Feeney écrivit à tous les évêques du monde à propos du dogme *Hors de l'Eglise pas de salut* et ne reçut que trois réponses positives. En d'autres termes, seuls trois des évêques du monde entier à cette époque manifestèrent une croyance positive dans le dogme *Hors de l'Eglise catholique pas de Salut* tel qu'il a été défini. Ce n'est pas étonnant que Vatican II soit passé comme une lettre à la poste, sans aucune résistance de l'Episcopat.

A Boston (Etats-Unis), le Père Feeney *croyait* et prêchait publiquement le dogme, tel qu'il avait été présenté. Il croyait et prêchait qu'à moins qu'un homme n'embrasse la Foi catholique - qu'il soit juif, musulman, protestant ou agnostique - il périra éternellement en Enfer. Feeney avait plein d'ennemis, surtout au sein d'un clergé toujours plus politiquement correct, moderniste et compromis.

L'un de ses ennemis principaux était l'archevêque de Boston, Richard Cushing – élu 'homme de l'année' par le B'nai B'rith (Juifs franc-maçons), et qui qualifiait d' 'absurdité' le dogme *Hors de l'Eglise catholique pas de salut*. En avril 1949, Cushing réduisit au silence le Père Feeney et interdit le St Benedict Center (l'apostolat affilié au Père Feeney). La raison donnée par Cushing était la 'désobéissance', mais la vraie raison était la prise de position publique du Père Feeney pour le dogme *Hors de l'Eglise catholique pas de Salut*. Ce n'était pas non plus dû à la prise de position du Père Feeney contre la théorie du baptême de désir, puisque celle-ci ne fut publiée pour la première fois qu'en 1952. Le mécontentement de Cushing à l'égard du Père Feeney était strictement fondé sur la prise de position du Père Feeney pour le dogme défini que seuls les catholiques - et ceux qui deviennent catholiques - peuvent être sauvés.

Cushing était allié avec d'autres clercs hérétiques de Boston, ville où la controverse surgit. Père John Ryan, SJ, Directeur de l'Institut d'éducation pour adultes au Boston College, déclara à l'automne 1947 : « Je ne suis pas d'accord avec la doctrine du Père Feeney sur le salut hors de l'Eglise. » [24]

Dès le début, ces ecclésiastiques déchués orientaient le problème sur le Père Feeney plutôt que sur la véritable source d'où le problème provenait. Cela leur permettait de se focaliser sur le Père Feeney **et d'ignorer Jésus-Christ, l'auteur de cette doctrine**.

Pape Pie IX, *Nostis et nobiscum* ; 8 déc. 1849 : « Il faut **veiller spécialement à ce que les fidèles eux-mêmes aient profondément gravé dans l'esprit le dogme de notre très sainte religion sur la nécessité de la foi catholique pour obtenir le salut**. [Cette doctrine recue du Christ et soulignée par les Pères et les Conciles est également contenue dans la formule de la profession de foi utilisée par les catholiques latins, grecs et orientaux]. » [25]

Le 13 avril 1949, le Père Keleher (président du Boston College) licencia le Dr Maluf, James R. Walsh et Charles Ewaskio de la faculté du Boston College pour avoir accusé l'école d'hérésie contre le dogme *Hors de l'Eglise pas de salut*. Dans sa déclaration à la presse du 14 avril expliquant la raison derrière leur licenciement, le Père Keleher déclara :

« En classe, et même en dehors des classes, ils continuaient de parler de questions contraires à l'enseignement traditionnel de l'Eglise catholique, des idées conduisant à la bigoterie et l'intolérance. Leur doctrine est erronée et ne saurait être tolérée comme telle au Boston College. Ils furent informés qu'ils devaient cesser pareil enseignement ou quitter la faculté. » [26]

On ne peut pas s'empêcher de remarquer le double-langage du Père Keleher : ces hommes ont été rejetés pour des idées conduisant à l'intolérance, qui ne pouvait pas être tolérée. Si l'intolérance est la fausse doctrine ici, comme l'indique le Père Keleher, alors il est condamné par sa propre bouche. Par ailleurs, on ne peut pas laisser de côté l'affirmation en airain du Père Keleher, que 'leur doctrine [c.-à-d., le dogme solennellement défini que ceux qui meurent non-catholiques ne peuvent pas être sauvés] est erronée'. Par cette déclaration, Keleher affirme que la doctrine de l'Eglise (sur pas de salut hors de l'Eglise) est erronée et en aucun cas la sienne. Voilà le genre de personnages hérétiques, anticatholiques, qui étaient de connivence avec l'Archevêque Richard Cushing dans sa quête d'écraser le Père Feeney qui prêchait le dogme.

Près de quatre mois après que Richard Cushing eût fait taire le Père Feeney, le Saint-Office publia un document le 8 août 1949. Ce document était en fait une lettre adressée à l'évêque Cushing et signée par le Cardinal Marchetti-Selvaggiani – connue de la plupart comme le Protocole n°122/49. Elle est aussi appelée *Suprema haec sacra*, et *lettre Marchetti-Selvaggiani*. C'est l'un des documents les plus cruciaux en ce qui concerne l'apostasie moderne de la foi. Le Protocole 122/49 **ne fut pas** publié dans les Actes du Siège apostolique (*Acta Apostolicae Sedis*) mais dans *The Pilot*, l'organe de presse de l'archidiocèse de Boston.

Le fait que le Protocole 122 / 49 soit absent des Actes du Siège apostolique prouve qu'il n'a pas de caractère d'obligation, c'est-à-dire que le Protocole 122/49 n'est pas un enseignement infaillible ou obligatoire de l'Eglise catholique. Le Protocole 122/49 ne fut pas non plus signé par le pape Pie XII. Ce protocole possède seulement l'autorité d'une correspondance entre deux cardinaux (Marchetti-Selvaggiani qui écrivit la lettre, et Card. Ottaviani qui la signa) et un archevêque – c'est-à-dire aucune autorité. En réalité, cette lettre n'est qu'hérésie, tromperie, ambiguïté et trahison. Immédiatement après la publication du Protocole 122/49, *The Worcester Telegram* publia un titre des plus typiques :

LE VATICAN SE PRONONCE CONTRE LES DISSIDENTS DE BOSTON : [Le Vatican] soutient que la doctrine 'Hors de l'Eglise Pas de Salut' est fausse [27]

Telle est l'impression que suscita le Protocole 122/49 - la lettre Marchetti-Selvaggiani - dans le monde catholique. Comme le dit de manière directe le titre ci-dessus, le Protocole 122/49 soutenait qu'*Hors de l'Eglise Pas de salut* est faux.

Or, jetons un coup d'œil à quelques extraits du Protocole :

Protocole 122/49 ; 8 août 1949 : « Or, parmi les choses que l'Eglise a toujours prêchées et ne cessera jamais de prêcher se trouve également cette affirmation infaillible qui nous enseigne que 'hors de l'Eglise il n'y a pas de salut'. **Ce dogme doit cependant être compris dans le sens où l'Eglise elle-même le comprend.** » [28]

Arrêtons-nous ici. Il est déjà clair que l'auteur du protocole conditionne l'esprit du lecteur à accepter autre chose que « *cette affirmation infaillible qui nous enseigne que hors de l'Eglise il n'y a pas de salut*. L'auteur essaye clairement d'assouplir la phrase *Hors de l'Eglise pas de salut* afin de l'expliquer autrement que ce que les mots eux-mêmes énoncent et déclarent. Si l'auteur n'avait pas conditionné le lecteur à accepter une compréhension autre que ce que les mots du dogme eux-mêmes énoncent et déclarent, alors dans ce cas, il aurait simplement écrit : « Ce dogme doit être compris tel que l'Eglise l'a présenté, exactement tel que les mots l'énoncent et le déclarent. »

Comparez la tentative que fait le Protocole pour expliquer le dogme, avec le traitement du pape Grégoire XVI de la même question dans son encyclique *Summo Iugiter Studio* :

Pape Grégoire XVI, *Summo Iugiter Studio* ; 27 mai 1832, sur *Hors de l'Eglise Pas de Salut* :
« **Enfin, certains de ces égarés tentent de se persuader à eux-mêmes ainsi qu'à d'autres, que les hommes ne sont pas sauvés uniquement dans la religion catholique, mais que même les hérétiques peuvent atteindre la vie éternelle** ... Vous connaissez le zèle qu'employèrent nos prédécesseurs pour enseigner cet article de foi qu'osent nier ces personnes, à savoir la nécessité de la foi catholique et de l'unité pour le salut ... Omettant d'autres passages pertinents *qui sont innombrables dans les écrits des Pères*, nous louons saint Grégoire le Grand qui témoigne expressément que **CELA EST EFFECTIVEMENT L'ENSEIGNEMENT DE L'EGLISE CATHOLIQUE**. Il dit: '*La Sainte Eglise Universelle enseigne qu'il n'est pas possible d'adorer vraiment Dieu excepté en elle et affirme que tous ceux se trouvant en dehors ne seront pas sauvés.*' **Des actes officiels de l'Eglise proclament ce même dogme. Ainsi, dans le décret sur la foi que publia Innocent III avec le synode du Latran IV, ces choses sont écrites: 'Il y a une seule Eglise universelle des fidèles, en dehors de laquelle absolument personne n'est sauvé.'** » [29]

Le pape Grégoire XVI ne dit pas '*Ce dogme doit cependant être compris dans le sens où l'Eglise elle-même le comprend*', comme le fait l'hérétique Protocole 122/49. Non, il affirme sans équivoque que **CELA EST EFFECTIVEMENT L'ENSEIGNEMENT DE L'EGLISE CATHOLIQUE**. Tout au long de l'encyclique, Grégoire XVI ne manque pas de réaffirmer à plusieurs reprises le sens vrai et littéral de la phrase *Hors de l'Eglise pas de Salut*, sans restriction ni exception, mais comme il a été présenté. Le Père Feeney et ses alliés, dans leur défense du dogme, réitéraient exactement ce qu'enseigna officiellement Grégoire XVI ci-dessus. Il ne faut pas être un grand savant pour comprendre que si le Protocole 122/49 avait été écrit pour 'corriger' la compréhension du Père Feeney sur *Hors de l'Eglise pas de Salut* (c'était le cas), alors le Protocole 122/49 'corrigeait' aussi la compréhension du pape Grégoire XVI et de toutes les déclarations infaillibles sur ce sujet depuis 20 siècles.

Aussi, notez que le pape Grégoire XVI **fait référence à la définition dogmatique** du Quatrième Concile du Latran pour étayer sa position et la compréhension littérale de la formule *Hors de l'Eglise pas de salut*. Tout au

long du document, le **Protocole 122/49 ne fait aucune référence à ne serait-ce qu'une seule définition dogmatique** sur ce thème.

Suprema haec sacra, Protocole 122/49 ; 8 août 1949 : « ... Or il faut en dire autant, à son propre degré, de l'Eglise, en tant qu'elle est le moyen général du salut. Car, **pour que quelqu'un obtienne le salut éternel, il n'est pas toujours requis qu'il soit effectivement incorporé à l'Eglise comme un membre, mais il est au moins requis qu'il lui soit uni par le vœu et le désir.** » [30]

On détecte ici une autre négation du dogme tel qu'il a été défini, et un éloignement de la compréhension du dogme que la Sainte Mère Eglise a présenté une fois pour toutes. Le Protocole 122/49 nie la nécessité d'incorporation dans l'ecclesiastici corporis - ce qui est hérésie !

L'une des raisons qui explique pourquoi l'hérétique et mortel Protocole 122/49 ait pu avoir une telle ampleur dans l'esprit de tant d'évêques et de prêtres - et qu'il ait pu être en mesure d'effacer littéralement la croyance dans le dogme (disant que ceux qui meurent non-catholiques sont perdus) chez la quasi-totalité des catholiques du monde - est que les gens pensaient que le protocole avait reçu l'approbation tacite du pape Pie XII. En effet, le document prétend qu'il l'a approuvé. Mais, en vérité, il ne l'a ni signé, ni promulgué d'une manière qui aurait pu mettre en jeu son infaillibilité. Le document ne fut même pas publié officiellement. Et, bien évidemment, aucun pape n'aurait pu signer le Protocole, car il est tout à fait hérétique, comme je l'ai montré.

Si le pape Pie XII avait approuvé le Protocole et soutenu la persécution du Père Feeney - qui ne faisait que prêcher le dogme - alors il aurait été tout simplement un pécheur mortel contre la Foi. S'il avait pris position en faveur du Protocole et contre le Père Feeney, alors il aurait été hérétique. Si le Pape Pie XII avait nié le dogme - comme l'ont fait les prêtres du *Boston College*, par exemple - et consenti à étouffer la prédication apostolique de ce dogme par le Père Feeney, alors Pie XII serait devenu un hérétique et un ennemi de la Foi.

Si le Pape Pie XII pensait que le Père Feeney prêchait *sa propre* doctrine, lui qui ne faisait que confirmer ce que le pape Grégoire XVI avait affirmé dans *Summo Iugiter Studio* et ce que la Chaire de St Pierre avait dogmatiquement défini (que tous ceux qui meurent non-catholiques sont perdus), alors c'est qu'il n'avait rien compris à la Foi catholique.

Les gens doivent se rappeler que toute décision prise par un pape n'est pas infaillible. En étudiant les erreurs papales à travers l'histoire dans le cadre de la préparation de la déclaration sur l'infaillibilité pontificale, les théologiens du Concile Vatican I ont découvert que plus de 40 papes ont eu des opinions théologiques erronées. Cependant, aucune de ces erreurs ne fut enseignée par les papes depuis la Chaire de St Pierre (songez par exemple aux exemples du pape Jean XXII et du Concile Cadavérique de 897).

Toutes les décisions, paroles, opinions ou jugements d'un pape ne sont pas infaillibles. Un pape n'est infaillible que lorsqu'il parle depuis la Chaire de St Pierre ou qu'il réitère ce que l'Eglise a toujours enseigné dans son Magistère ordinaire et universel.

C'est le 24 septembre 1952 que le Père Feeney adressa une longue lettre détaillée à Pie XII. La lettre resta sans réponse. Mais, un mois plus tard (dans une lettre datée du 25 octobre 1952), le cardinal Pizzardo du Saint-Office le convoqua à Rome. Le 30 octobre 1952, le Père Feeney envoya une réponse à Pizzardo, lui demandant une liste des accusations portées contre lui - comme le stipule le Droit canonique. Le 22 novembre 1952, Pizzardo lui répondit :

« Votre lettre du 30 octobre montre clairement que vous essayez d'é luder la question ... Vous devez vous rendre immédiatement à Rome, où vous serez informé des charges portées contre vous ... Si vous ne vous présentez pas ... avant le 31 décembre, cet acte de désobéissance sera rendu publique avec les peines canoniques ... Le Délégué apostolique a reçu l'approbation de financer les dépenses de votre voyage. » [31]

Le 2 décembre 1952, le Père Feeney répondit :

« Votre Eminence semble avoir mal interprété les motivations de ma réponse à votre lettre du 25 octobre 1952. J'avais présumé que votre première lettre devait servir de citation canonique à comparaître devant Votre Tribunal Sacré. Néanmoins, en tant que citation, elle est fatalement défectueuse selon les normes du canon 1715, principalement parce que je n'y suis pas informé des accusations portées contre moi. **Ce canon exige que la citation contienne au moins un énoncé général des charges.** Selon les normes du canon 1723, toute procédure fondée sur une citation si fondamentalement défectueuse, est soumise à une plainte de nullité. » [32]

Cet échange de lettres entre le Père Feeney et Pizzardo montre que le désir du Père Feeney était d'opérer dans les limites de la loi, alors que Pizzardo et ceux du Vatican ont montré un mépris flagrant du droit, même dans la manière de le convoquer à Rome. Le Droit canonique stipule que la personne convoquée à Rome doit au moins être tenue informée des accusations générales portées contre elle, et le Père Feeney avait cité les canons pertinents. Pizzardo et ses cohortes ont systématiquement ignoré ces lois.

Le 9 janvier 1953, Pizzardo répondit à la lettre du 2 décembre 1952 du Père Feeney :

(9 janvier 1953) « En réponse à votre lettre du 2 décembre 1952 demandant davantage d'explications ... le Saint-Office vous communique ci-joint les ordres reçus de Sa Sainteté, selon lesquels vous devez vous présenter à cette Congrégation avant la date du 31 janvier 1953, sous peine d'excommunication encourue automatiquement (ipso facto) en cas d'échec à vous présenter à la date indiquée. Cette décision de Sa Sainteté s'est faite après l'arrivée des derniers documents du *St Benedict Center*. » [33]

Une fois encore, les lois canoniques requérant un motif pour la citation à comparaître ont été complètement ignorées. Mais ce fut la norme dans le cas du Père Feeney : la Justice, le dogme et la demande du Christ de prêcher l'Évangile et de baptiser ont été ignorés et piétinés.

N'ayant pas reçu de motif pour sa convocation à Rome, comme il est normalement exigé, le Père Feeney resta à juste titre aux États-Unis, sachant que son refus de se présenter à Rome le 31 janvier ne pourrait apporter sur sa tête que de fausses peines canoniques. Mais, avant cela, le 13 janvier 1953, le Père Feeney avait envoyé une longue et vigoureuse lettre au cardinal, protestant contre les choses suivantes :

a) Violation du 'secret du Saint-Office' en ayant laissé échappé de manière publique leur correspondance à la presse.

b) Les menaces répétées du cardinal d'imposer des sanctions sans donner des accusations ou des procédures, tel que requis par les canons.

c) La diffusion du Protocole 122/49 comme une prise de position doctrinale du Saint-Siège, en sachant qu'il n'a jamais été publié dans les *Acta Apostolicae Sedis* (Actes du Siège apostolique). [34]

Le Père Feeney termina ce dernier message au cardinal Pizzardo par une déclaration d'indignation justifiée:

« J'ai très sérieusement remis en question, et la bonne foi, et la validité de toute tentative de m'excommunier, parce que j'ai osé rappeler la substance de ce décret à votre attention, et parce que j'ai osé insister sur mes droits dans les deux lettres des 30 octobre et 2 décembre, 1952. » [35]

Le 13 février 1953, le Saint-Office publia un décret déclarant que le Père Feeney était 'excommunié' Voici ce qu'il disait :

« Puisque le prêtre Léonard Feeney, résidant à Boston (Saint Benedict Center), lequel à cause du grave refus d'obéissance à l'Autorité ecclésiastique avait été déjà suspendu 'a divinis', nonobstant les avertissements réitérés et l'instante menace d'excommunication à encourir ipso facto, n'est pas venu à résipiscence, les Eminentissimes et Révérendissimes Pères préposés à la sauvegarde de la foi et des murs, dans la séance plénière du mercredi 4 février 1953, l'ont déclaré excommunié avec tous les effets de droit.

Et le jeudi 12 février 1953, Sa Sainteté Pie XII, Pape par la Providence de Dieu, approuva et confirma le décret des Eminentissimes Pères, et ordonna qu'il fût rendu public.

Donné à Rome, au siège du Saint-Office, le 13 février 1953.

Marius Crovini, Notaire »
AAS (16 fév. 1953) Vol. XXXV, page 100. [36]

À la lumière des faits ci-dessus, cette excommunication est scandaleuse et sans valeur. Le Père Feeney n'était en rien coupable : il n'a nié aucune doctrine, et il a opéré dans la stricte conformité de la loi. Ce sont ceux qui persécutaient le Père Feeney - qui ne faisait qu'enseigner que tous ceux qui meurent non-catholiques ne peuvent pas être sauvés - qui ont été excommuniés *ipso facto*.

Il faut aussi garder à l'esprit que, bien que cette soi-disant 'excommunication' provienne d'ecclésiastiques hérétiques s'opposant à la prédication du dogme par le père Feeney, l' '**excommunication' en elle-même ne mentionne rien de la doctrine.** Elle mentionne seulement une 'grave désobéissance envers l'autorité ecclésiastique'. C'est un point important, parce qu'on entend plein de gens aujourd'hui, ignorants les éléments du dossier, qui affirment à tort que le Père Feeney a été excommunié pour avoir enseigné que les non-catholiques ne peuvent pas être sauvés. Ces personnes ne savent pas de quoi elles parlent. Il ne fait aucun doute que c'est bien le dogme disant que ceux qui meurent non-catholiques ne peuvent pas être sauvés, qui fut la raison de l'éclatement de la controverse du Père Feeney – ayant abouti à son 'excommunication' - mais l' 'excommunication' ne mentionne rien de la doctrine. Par conséquent, même si on croit que cette 'excommunication' était valide (ce qui est absurde), ceci ne constituerait pas un argument allant contre l'enseignement que ceux qui meurent non-catholiques ne peuvent pas être sauvés, parce que : 1) la doctrine n'est pas du tout mentionnée dans l'excommunication, et 2) cet enseignement est un dogme défini. Donc, que ceux qui cherchent à discuter de cette question rétablissent les faits.

Il ne fait aucun doute que le rôle qu'a joué le pape Pie XII dans l'affaire du Père Feeney fut déterminant : déterminant pour le cœur même de la Foi catholique, déterminant dans ce qui allait bientôt se produire à Vatican II, et déterminant pour le salut de millions d'âmes. **Son rôle fut essentiel, car si le pape Pie XII était venu à la rescousse du Père Feeney au début des années 1950, et avait réaffirmé que tous ceux qui meurent non-catholiques sont perdus (et doivent donc être convertis), il n'y aurait jamais eu de Vatican II.** Eh oui, c'est vrai. Ça ne fait aucun doute que le concile apostat Vatican II n'aurait jamais pu voir le jour sans la condamnation, peu de temps auparavant, d'*Hors de l'Église point de salut* (via la condamnation du père Feeney).

La Russie a déjà été convertie

Objection : Les 'papes' Vatican II se doivent d'être de vrais papes pour que l'objection tienne, parce que l'un d'entre eux consacrerait enfin la Russie au Cœur Immaculé de Marie, et la nation entière serait convertie à la Foi catholique. Vu que ce n'est pas arrivé, vous ne pouvez avoir raison de dire que ce sont des antipapes.

Beaucoup savent que le Pape Pie XII a consacré le monde au Cœur Immaculé de Marie en 1942. En revanche, ce que beaucoup ne savent pas, c'est que le pape Pie XII a spécifiquement consacré la Russie au Cœur Immaculé de Marie en 1952.

Pape Pie XII, Lettre apostolique *Sacro Vergente Anno* ; 7 juil. 1952 : « ... **de même que nous avons consacré, il y a quelques années, le genre humain tout entier au Cœur Immaculé de la Vierge Marie Mère de Dieu ; de même aujourd'hui, nous consacrons et nous vouons d'une manière très spéciale tous les peuples de la Russie à ce Cœur Immaculé...** » [37]

Mais Notre-Dame n'a-t-elle pas promis que la Russie serait consacrée en union avec tous les évêques du monde ? Non ! Et c'est un point crucial. Notre-Dame a demandé que la Russie soit consacrée en union avec tous les évêques du monde, mais le 13 juillet, elle avait seulement promis : '*A la fin mon Cœur Immaculé triomphera. Le Saint-Père me consacrerait la Russie qui se convertirait, et il sera donné au monde un certain temps de paix.*' Lisez bien : Notre-Dame n'a pas promis 'Le Saint-Père et tous les évêques me consacreront la Russie...' De plus, le Ciel avait révélé que la réalisation effective de la consécration de la Russie ne se ferait pas entièrement en accord avec les souhaits originaux du Ciel ; par exemple : elle se fera 'tard'.

La question que nous devons réexaminer est la suivante: **Est-ce que Notre Dame a dit que la Russie serait convertie à la 'Foi catholique' ?** Y a-t-il une preuve que Notre-Dame ait dit que la Russie sera convertie à la Foi catholique? La réponse, qui en surprendra beaucoup, est non. L'un d'entre nous [un moine du Monastère de la Très Sainte Famille] a étudié attentivement l'œuvre en 3 volumes du Frère Michel, '*Toute la Vérité sur Fatima*' (plus de 2000 pages sur le sujet). Nous y avons cherché un élément de preuve, n'importe qu'elle preuve que Notre-Dame aurait dit que la 'conversion' de la Russie signifiait que la nation russe toute entière serait convertie à la Foi catholique. Eh bien, dans l'ensemble de la série en 3 volumes, on ne trouve aucune preuve que Notre-Seigneur ou Notre-Dame ait promis que la Russie se convertirait à la Foi catholique.

Quelqu'un nous a dit : « *Mais bien sûr que ça signifie que le pays tout entier sera converti à la foi catholique ... ça ne pouvait pas signifier autre chose !* » Cette personne disait même qu'il était absurde de penser que Notre-Dame utiliserait le mot 'conversion' pour signifier autre chose qu'une conversion à la vraie Foi. Vraiment ? Eh bien, cette personne sera surprise d'apprendre que dans Proverbes 16:7, Dieu Tout-Puissant utilise Lui-même le mot 'conversion' pour signifier non une conversion à la vraie Foi, mais une conversion d'un ennemi persécuteur à la paix (c.-à-d. à l'arrêt de ses persécutions).

Proverbes 16:7 – « Lorsque plairont au Seigneur les voies de l'homme, Il **convertira Ses ennemis même à la paix.** »

En fait, ce qui est frappant, c'est que les paroles de Notre-Dame du 13 juillet semblent être organisées sur le même modèle que Proverbes 16:7, car dans les deux contextes, **la conversion est immédiatement liée à la paix, après qu'un homme a répondu à la demande du Seigneur.**

Notre-Dame: « Si l'on écoute mes demandes, la Russie se convertira et on aura la paix. »

Après avoir étudié cette question en profondeur, et en regardant d'une manière nouvelle les faits, nous sommes fermement d'avis que les mots de Notre-Dame sont structurés sur la promesse de Proverbes 16:7 : la 'conversion' de la Russie ne veut pas dire la conversion de la nation à la Foi catholique, mais la conversion d'un ennemi persécuteur (la Russie) à un certain temps de paix. Les paroles de Notre-Dame nous révèlent que son triomphe n'est pas un triomphe universel ou un règne de paix, mais seulement un 'certain' temps de paix

On peut résoudre l'équation de la consécration de la Russie en affirmant que c'est un fait que la Russie a été consacrée au Cœur Immaculé de Marie par le pape Pie XII. **C'est aussi un fait que la Russie a été convertie de son régime de persécution et d'horreurs contre lequel Notre-Dame avait expressément demandé la consécration pour l'empêcher et garantir un certain temps de paix. L'ère de persécution contre l'Eglise en Russie et dans l'ensemble de ses états satellites - l'ère du Goulag, des famines imposées, du martyre des prêtres, de l'anéantissement des petites nations annexées à l'Union soviétique, de la persécution ouverte et vigoureuse contre l'Eglise, etc. - a officiellement pris fin avec la dissolution de l'Union soviétique - et l'effondrement de ses satellites - le jour de Noël 1991.** Cette transformation eut lieu une génération après la consécration de la Russie par le pape Pie XII en 1952.

Le Grand Monarque – Règne Millénaire

Nous pensons qu'un des principaux objectifs des fausses apparitions est de concentrer le regard des gens sur des châtements physiques – un grand avertissement, un miracle – mais des les détourner de la vraie cible de Satan, qui est la Foi catholique, non pas les châtements physiques. Donc, pendant que les gens attendent ce qu'ils pensent être le « vrai » châtement (un châtement physique) et restent dans la fausse secte, le véritable châtement (spirituel cette fois-ci, c'est à dire la secte Vatican II) est déjà sur eux et a presque été consommé entièrement.

Les prophéties de Marie-Julie Jahenny – qui annoncent la venue du Grand Monarque, ou grand roi de France, qui rétablira une monarchie catholique dans le monde entier - tombent dans cette catégorie. Dans ces prophéties, il est question des châtements terribles qui s'abattront, pour une courte durée, avant la grande purification et la renaissance de la France.

Beaucoup de choses sont louches à propos de ces prophéties, compilées sur le site internet officiel consacré à ce thème. [38] On trouve par exemple un nombre excessif de trop grandes marques d'affections du Christ pour la voyante, ce qui ne favorise pas l'humilité :

'Christ' à Marie-Julie : « Viens ma colombe, laisse la Terre. - Je suis si petite. Oh ! que je crains de quitter mon bûcher ! - Mon épouse, combien M'aimes-tu ? Tu es davantage mon élue. »

'Christ' à Marie-Julie : « Je m'épanche comme une mer abondante, comme une mer de tendresse en vos belles âmes. Vous M'aimez dans mon Amour. Le mien est le vôtre et le vôtre est le mien. Je m'arrête, Je vais vous bénir avec tout ce que J'ai de grâces. »

Notez aussi qu'il est fait question de la venue d'un Sauveur, choisi par le Christ et Notre-Dame.

Prophétie de Marie-Julie ; 29 sept. 1901 : « *Un peu plus tard, sous une belle aurore d'un matin plein d'espérance, **sortira un Sauveur qui sera choisi par moi pour rendre la paix à mes enfants exilés. Il bénira mes œuvres; il favorisera mes desseins; il sera l'ami de Dieu ... Quand la terre aura été purifiée, par les châtements, de ses crimes et de tous les vices dont elle est revêtue, de beaux jours reviendront avec le Sauveur choisi par nous, inconnu de nos enfants jusqu'ici.*** »

Peut-on dire que si les gens prennent ces passages prophétiques comme des dogmes, ils sombrent alors dans l'espérance d'un Sauveur uniquement humain – LE ROI de France ou rien ! C'est en tout cas un phénomène troublant que l'on observe chez bon nombre de faux-traditionalistes.

On peut aussi constater que cette Royauté à venir sera, selon les prophéties, adorée.

'Christ' à Sœur Claire ; 30 août 1928 : « **Ma Royauté est au-dessus de toute gloire ...** Je suis venu à la fin des temps demander aux âmes de toutes les nations de venir **s'agenouiller devant ma Royauté**, de connaître mon Cœur Miséricordieux pour les âmes afin que chacun demande grâce et miséricorde à mon divin Cœur, avant la fin de ce monde. »

Ce terme de « royauté adorée » est clairement inapproprié, car c'est le Christ Roy que l'on adore. Est-ce que les faux traditionalistes, obsédés par les prophéties et pas par les dogmes, ont décidé de prendre cette phrase à la lettre, et que subtilement, ils ont glissé dans une négligence dogmatique, expliquant leur attitude ? N'oublions pas que le Christ, lors de sa Venue, répéta à plusieurs reprises aux juifs qui l'interrogeaient que Son Royaume n'est pas de ce monde. Ces paroles tirées des prophéties semblent pousser les gens vers une dévotion terrestre pour Son Royaume, de même que le Diable cherche à pousser les gens à ne chercher la Fin du monde que dans des châtements physiques – en oubliant la fraude spirituelle de la secte Vatican II et ses scandales en série.

Voici les dernières paroles que Marie-Julie rapportées par le site.

« **Les dernières paroles que Marie-Julie, la stigmatisée de Blain, a prononcées avant sa mort, en février 1941 : " La guerre a été une miséricorde et on ne le reconnaîtra que plus tard et tous ceux qui auront souffert seront dans la joie, heureux d'avoir contribué à faire une France nouvelle, dans laquelle Dieu prendra toutes ses complaisances...À la place de la Bête s'élèveront deux trônes : celui du Sacré-Cœur et celui du Cœur Sacré de Marie. Prenez courage, cette expiation est bientôt terminée, et soyez convaincus que la France une fois victorieuse, je ne la laisserai pas au**

pouvoir des impies. "Le règne de Dieu est proche. Il va s'ouvrir par un fait aussi éclatant qu'inattendu. »

Le contraste est saisissant. Marie-Julie Jahenny dit que la seconde guerre mondiale est une miséricorde. Mais Notre-Dame de Fatima avait prévenu du châtement si on ne l'écoutait pas, dont le signe serait une nuit éclairée par une lumière inconnue. **Ce phénomène se réalisa et fut le prélude à la seconde Guerre Mondiale, un châtement**. En gardant ce contraste en tête, on ne peut que mettre en quarantaine la venue d'un Règne millénaire du Christ Roi. L'un ne va pas sans l'autre. Ou les avertissements de Fatima ont été mal compris, ou Marie-Julie a été mal comprise. Ce qui nous rassure c'est que c'est Fatima qui a été approuvée, non pas les apparitions de Marie-Julie de la Fraudais.

Prière et Dévotion à Notre-Dame

La dévotion à la Très Sainte Vierge Marie et le '*Je Vous Salue Marie*' (*Salutation Angélique*) sont essentiels. Les catholiques doivent s'engager à apprendre et comprendre leurs puissances. Ceci leur donnera l'armure spirituelle pour repousser les attaques du Démon, et la lumière pour voir la vérité sur ce qui se passe réellement.

A propos du Rosaire, voici ce que Sœur Lucie avait dit au Père Fuentes dans la célèbre entrevue de 1957 :

« Ensuite le saint Rosaire. Regardez Père, **la Très Sainte Vierge Marie, en ces derniers temps que nous vivons, a donné une efficacité nouvelle à la récitation du Rosaire**. De telle façon qu'il n'y a aucun problème, si difficile soit-il, temporel ou surtout spirituel, se référant à la vie personnelle de chacun de nous, de nos familles, des familles du monde ou des communautés religieuses, ou bien à la vie des peuples et des nations. **Il n'y a aucun problème, dis-je, si difficile soit-il, que nous ne puissions résoudre par la prière du saint Rosaire. Avec le saint Rosaire nous nous sauverons, nous nous sanctifierons, nous consolerons Notre-Seigneur et obtiendrons le salut de beaucoup d'âmes.** » [39]

Nous recommandons fortement que toutes les 15 décades [15 séries de 10 *Je vous salue Marie*] du Rosaire soient priées quotidiennement. Une série de mystères à trois moments différents de la journée est la recommandation de St Louis de Montfort. Franchement, beaucoup de catholiques qui sont à la maison la plupart du temps n'accomplissent pas cela, alors qu'ils le pourraient facilement. Ils se privent de grâces énormes et de l'occasion d'aider d'autres âmes par leurs prières. Par conséquent, mettez-vous au moins l'objectif de le prier obligatoirement en entier (les 15 décades) le Dimanche. Et pour tous les jours, faites plusieurs Ave Maria bien récités. Sur notre site internet se trouve un mode d'utilisation, le détail des prières et des mystères.

Où aller en Confession ? Et la Messe du Dimanche ?

Les seules personnes qui peuvent bénéficier pleinement des grâces en se rendant aux sacrements sont celles qui sont d'accord avec ce qu'enseigne l'Église catholique. Donc vous devez complètement adhérer aux enseignements catholiques et entreprendre les étapes pour la conversion. Toutes ces informations se trouvent sur notre site internet.

La Secte Vatican II sous l'antipape François devient quotidiennement de plus en plus notoire (on pourrait même dire ouvertement protestante). De plus, la 'canonisation' de l'antipape Jean-Paul II est un développement majeur. Depuis cette cérémonie blasphème, ceux qui communient pleinement avec la Secte Vatican II sont clairement des idolâtres. En conséquence, dans la plupart des cas, les quelques rares prêtres validement ordonnés qui reconnaissent l'antipape, mais qui pouvaient auparavant constituer des options pour recevoir la Communion, sont désormais interdits. Aussi, le nombre d'options pour la Communion a rapidement chuté. A ce stade, il n'y a presque aucune option pour recevoir la Communion. C'est tout simplement une conséquence malheureuse de la phase finale de la Grande Apostasie. Nous sommes dans les derniers jours, dans la phase la plus sombre de la Grande Apostasie. Comme l'a dit Notre-Dame de La Salette à propos de cette époque : **« La Foi seule vivra. »**. Cette situation laisse un catholique avec presque aucune option pour recevoir la Communion.

La question de savoir s'il est permis de recevoir les sacrements dans cette crise et apostasie sans précédents, n'est pas gouvernée par des décrets dogmatiques. Ce n'est pas une question dogmatique. C'est une question qui implique de **prendre des décisions et de prononcer des jugements avec prudence à propos de la situation actuelle, et d'appliquer les principes catholiques à cette crise**. Le principe disant que la 'nécessité rend licite ce qui est illicite' (tant que l'on ne renie pas la Foi) est crucial à comprendre et à garder

en tête. C'est la raison pour laquelle des personnes pourraient recevoir des sacrements de la part de prêtres qu'ils n'approcheraient normalement pas s'ils avaient à leur disposition d'autres options.

Dans tous les cas, ne soutenez pas financièrement, de quelque manière que ce soit, un prêtre ou un groupe qui tient des positions erronées, comme les groupes qui acceptent François comme pape ou qui croient au baptême de désir ; car dans le cas contraire, vous participeriez à la propagation de l'hérésie et au financement d'hérétique, ce qui rend complice de leurs péchés.

Pape Innocent III, *Concile Latran IV* ; 1215 : « Quant à ceux qui accordent foi aux hérétiques, les accueillent, les défendent et les soutiennent, nous les décrétons frappés d'excommunications... » [40]

A ce stade, en l'année 2014, au moins dans ce pays, nous ne connaissons pas d'église qu'un catholique pourrait assister et recevoir la Communion le samedi ou le Dimanche. Les gens devraient rester chez eux le Dimanche et prier le Rosaire des 15 décades. La raison est que presque tous les prêtres sont clairement hérétiques, et font précisément ces jours-là des sermons ou des discours. Nous croyons que les gens ne devraient pas recevoir les sacrements de leur part dans une messe avec sermon.

Evidemment, **AUCUN CATHOLIQUE NE DOIT ASSISTER A LA NOUVELLE MESSE, quelles que soient les circonstances.** Aucun catholique ne doit recevoir les 'sacrements' d'un 'prêtre' ordonné dans le Nouveau Rite d'ordination de Paul VI. Si quelqu'un a commis un péché mortel et doit aller en confession, il peut se rendre auprès d'un prêtre Novus Ordo (Vatican II) qui a été ordonné dans le Rite Traditionnel d'Ordination par un évêque valide du moment que celui-ci dise : « Je t'absous de tes péchés au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit. » Ceci peut se faire si une personne doit se confesser d'urgence.

Il y a 3 options pour qu'un prêtre soit validement ordonné:

- 1) Un prêtre âgé, qui a été ordonné avant les changements apportés au rite par Paul VI en 1968
- 2) Un prêtre ordonné dans le rite traditionnel par un évêque consacré dans le rite traditionnel
- 3) Un prêtre ordonné dans le rite catholique byzantin ou dans un autre rite catholique oriental qui n'ont pas été modifiés par la secte Vatican II et qui sont donc toujours valides.

On trouve plusieurs options pour les confessions (bien qu'elles aussi deviennent difficiles à trouver), mais très peu d'options pour recevoir la Communion. Les gens devraient rester chez eux les Dimanches et prier les 15 décades du Rosaire. La raison pour laquelle il y a une plus grande tolérance à approcher un prêtre pour la confession que pour la communion, est double : 1) faire une confession et recevoir l'absolution n'implique pas de se rendre à la messe ou à la liturgie d'un hérétique ; et 2) pour la plupart des gens (et bien sûr pour ceux qui pourraient avoir de graves péchés à confesser), il y a nécessité à recevoir l'absolution. De ce fait, un prêtre qui ne serait pas une option pour la Communion, pourrait toutefois en constituer une pour la Confession, s'il est validement ordonné, qu'il utilise la forme correcte, et ne vous impose pas les fausses positions qu'il tient.

Le fait que les gens devraient rester chez eux le Dimanche (au moins dans ce pays, et de façon générale dans d'autres pays), ne devrait en aucun cas diminuer leur zèle pour pratiquer la Foi catholique. Ceux qui pensent que la Foi catholique cesse de se pratiquer quand il n'y a plus d'endroits pour aller à la Messe ou pour recevoir les sacrements le Dimanche, ne sont pas catholiques, ou possèdent une compréhension insuffisante de la Foi. La Foi catholique se vit au quotidien. En effet, la raison pour laquelle tant de gens suivent des groupes hérétiques jusqu'à leur perte, c'est que leur 'foi' entière et leur 'relation à Dieu' est définie par le fait de se déplacer à la Messe le Dimanche. Ce ne sont que des 'catholiques du Dimanche', ce qui signifie que ce ne sont pas de vrais catholiques.

Références

_ Bible utilisée : Sainte Bible selon la Vulgate, Vigouroux.

_ Notes : La première fois qu'une source est citée dans les notes, son information complète est donnée, incluant la maison d'édition, l'année, etc. Les autres fois qu'une source est citée, son information est donnée dans sa forme réduite.

- [1] Int., St François de Sales, *Lettre ouverte aux protestants, Les Controverses*, Pt II, chap. IV, art. III, num. Institut du Christ Roi Souverain prêtre, § 2.
- [2] Peter Hünermann, Heinrich Denzinger, *Enchiridion Symbolorum, Symboles et définitions de la Foi catholique*, 38^e éd., Ed. française, Editions du Cerf, Paris, 2010, n° 3070.
- [3] Léon XIII, *Lettres apostoliques de S.S. Léon XIII, encycliques, brefs, etc. (Ed. 1893)*, Hachette livre / BnF, Paris, 1893-1904, T. 5, p. 27.
- [4] Denzinger, n° 3020.
- [5] Denzinger, Ed. du Cerf, n° 3011.
- [6] Denzinger, Ed. du Cerf, n° 1524.
- [7] St Alphonse, *Théologie Morale*, Volume V, Livre 6, n° 96
- [8] Denzinger, Ed. du Cerf, n° 1314.
- [9] Denzinger, Ed. du Cerf, n° 1523.
- [10] Denzinger, Ed. du Cerf, n° 1677
- [11] P. François Laisney, *Is Feeneyism Catholic?*, Angelus Press, 2001, p. 77.
- [12] Denzinger, Ed. du Cerf, n° 2879.
- N.d.T : Dans le Denzinger vous trouverez marqué « d'un consensus unanime et universel » au lieu de « universel et constant ». Cette traduction du Denzinger est fautive. La version originale en latin (*Denz.*, Ed. du Cerf, n° 2879), dit bien *universali et constanti*. Voilà pourquoi ce terme a été gardé.
- [13] Jurgens, *The Faith of the Early Fathers*, The Liturgical Press, Collegeville, MN, 1970, Vol. 3, pp. 14-15, note 31.
- [14] G. Alberigo, *Les Conciles Œcuméniques, Les Décrets, Ed. française, Editions du Cerf, Paris, 1994, T. II-1 (de Nicée à Latran V)*, p. 189.
- [15] *Les Conciles Œcuméniques, Les Décrets*, T. II-1, p. 1305.
- [16] *Lettres apostoliques de S.S. Léon XIII*, T. 5, p. 7.
- [17] Claudia Carlen, *The Papal Encyclicals*, The Pierian Press, Raleigh, 1990, Vol. 1 (1740-1878), p. 369.
- [18] Grégoire XVI, *Lettres apostoliques de Pie IX, Grégoire XVI, Pie VII, encycliques, brefs, etc. (Ed. 1898)*, Hachette livre, Paris, 1898, p. 51.
- [19] Denzinger, Ed. du Cerf, n° 3010.
- [20] P. Michael Muller, C.S.S.R., *The Catholic Dogma*, Benziger Bros., New York, 1888, pp. 217-218.
- [21] Mgr de Ségur, *Réponses courtes et familières aux objections les plus répandues contre la Religion*, Tolba & M. Simonet Editeurs, Paris, 1901, pp. 145-146.
- [22] St Antoine-Marie Claret, Lettre au P. Xifré, juil. 1870.
- [23] *Catéchisme de saint Pie X*, Ed. Dominique Martin Morin, Bouère, 2010, p. 125.
- [24] F. Robert Mary, *Father Feeney and The Truth About Salvation*, St. Benedict Center, Winchester, NH, 1995, p. 13.
- [25] *Lettres apostoliques de... Pie IX...*, p. 155.
- [26] *Father Feeney and The Truth About Salvation*, p. 18.
- [27] *Father Feeney and The Truth About Salvation*, p. 21.
- [28] Denzinger, Ed. du Cerf, n° 3866.
- [29] *The Papal Encyclicals*, Vol. 1, pp. 229-230.
- [30] Denzinger, Ed. du Cerf, n° 3869, 3870.
- [31] *Father Feeney and The Truth About Salvation*, p. 22.
- [32] *Father Feeney and The Truth About Salvation*, p. 23.
- [33] *Father Feeney and The Truth About Salvation*, p. 23.
- [34] *Father Feeney and The Truth About Salvation*, p. 25.
- [35] *Father Feeney and The Truth About Salvation*, p. 25.
- [36] Int., site Vatican, Textes fondamentaux, *Acta Apostolicae Sedis*, AAS 45, 1953, p. 100.
- [37] F. Michel de la Sainte Trinité, *Toute la vérité sur Fatima*, Tome 3 : le Troisième secret, 5e éd., La Contre-Réforme Catholique, St-Parrès-lès-vaudes, 1994, p. 220.
- [38] Int., Site officiel de Marie-Julie Jahenny, la stigmatisée bretonne, Association 'Le Sanctuaire de Marie-Julie Jahenny.
- [39] *Toute la vérité sur Fatima*, T. 3, p. 338.
- [40] *Les Conciles Œcuméniques, Les Décrets*, T. II-1, p. 503.

Il est autorisé de reproduire ce livre ou de citer des parties de celui-ci à condition de donner la source et le nom de l'auteur. Copyright © 2014 Most Holy Family Monastery / Monastère de la Très Sainte Famille

D'après les travaux de Frère Michael Dimond (OSB) et Frère Peter Dimond (OSB)

Most Holy Family Monastery

4425 Schneider Rd.

Fillmore, NY 14735

(800) 275-1126

(585) 567-4433

Vous pouvez le constater par vous-même : la femme photographiée à droite n'est pas la même que celle photographiée à gauche. Pourtant, le Vatican veut vous faire croire que la femme de droite est Sœur Lucie de Fatima. Il y a problème. Une fausse sœur Lucie ? Qui servirait à valider la religion Vatican II ? Ça en a tout l'air.



Vraie sœur Lucie



Imposteur sœur Lucie

Les informations de ce document devraient vous avoir effrayé ; vous avoir fait découvrir à quel point vous croyiez savoir, mais ne saviez pas tout. Maintenant vous savez, Satan vous a trompé. Ne faites pas le malin, voyez comment nous ne valons rien comparé au Seigneur. Craignez-Le et cherchez à faire Sa volonté. Vous avez tout sur la main pour quitter la mauvaise route sur laquelle vous vous trouvez. Le Christ n'a pas abandonné Son Eglise. Il n'y a actuellement pas de pape, de chef visible, mais Jésus-Christ est toujours le chef invisible de Son Eglise. Il nous a laissé Ses dogmes pour nous orienter, le rôle clé de la papauté, de la fonction papale qu'Il a instituée.

Les temps sont durs, c'est vrai, tout le monde le dit. Mais l'Enfer est pire, d'une façon inconcevable. Ce lieu de tourments éternels existe, et tous les sacrifices pour ne pas y aller valent les peines de toute une vie sur terre. Hors de la vraie Eglise du Christ, pas de salut. Prenez la peine de la rejoindre, songez à la Vie Eternelle.

Allez sur notre site internet. Si vous êtes de la vérité vous suivrez les étapes pour la conversion. Toutes les informations détaillées qui s'y trouvent vous aideront à parvenir à cet objectif, et vous inviteront à marcher toujours plus dans cette direction. Votre premier devoir est d'accepter la Vérité et de ne pas vous y opposer. A ce jeu d'opposition on perd toujours ; un jour ou l'autre vous tomberiez quand vous vous y attendriez le moins. Il ne vous restera que les yeux pour pleurer et ce sera trop tard. C'est pourquoi il est crucial de bien prier en apprenant, et de vous isoler ce-faisant.

St Alphonse disait : « Quiconque aime Dieu, aime la Solitude. Le Seigneur s'y communique plus familièrement aux âmes car c'est ici qu'Il les trouve moins inclinées aux mondanités et davantage détachées des affections terrestres. St Euchaire relate qu'un homme désireux de devenir un saint, demanda à un serviteur de Dieu où il pourrait Le trouver. Le serviteur le conduisit en un lieu solitaire et dit : "Ici. C'est ici que l'on trouve Dieu"»

Tout pour la Gloire de Dieu

www.vaticancatholic.com

www.la-foi.fr

Parcourez notre matériel. Toujours plus d'informations à découvrir :

Le Troisième Secret de Fatima

Le Miracle de Fatima et la vision de l'Enfer. La Fausse Sœur Lucie. Menaces contre celui qui aurait dû être le pape en 1958. Jean XXIII était franc-maçon. Paul VI portait l'Ephod du grand prêtre juif, symbole franc-maçon. Multitudes d'hérésies des antipapes Vatican II.

Création et Miracles

Le film qui ne vous fera plus rougir de croire à la Genèse, à la Création. Et qui devrait faire rougir de honte les darwinistes.

Le Rosaire

Conseils pour savoir utiliser cette arme spirituelle et méditer sur ses mystères.

Prophétie de St Malachie

François, dernier prétendant à la papauté ? L' évêque de Rome.

Contre les hérésies subtiles

Réfutations et dénonciation des fausses doctrines damnant les âmes. Mgr de Ségur n'est pas sûr.

Ovnis

Activités démoniaques et canulars élaborés destinés à tromper l'humanité

Sur les idées reçues

Mythes sur l'Inquisition, les Croisades, suivre à l'aveugle les clercs,...

Et bien d'autres choses encore.

Autres langues

Anglais : www.vaticancatholic.com

Espagnol : www.vaticanocatico.com

Italien : www.vaticanocattolico.com

Portugais : www.igrejacatolica.pt

Roumain : www.biseriacatolica.org